

● Au Conseil des ministres

**Adoption du Projet de décret  
modifiant et complétant le décret  
n° 2006-265/PRN/MME du 18  
août 2006, fixant les modalités  
d'application de la loi minière et  
de mesures nominatives**

Le Conseil des ministres s'est réuni, le vendredi 27 décembre 2013, dans la salle habituelle des délibérations, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Issoufou Mahamadou, Président de la République, Président du Conseil des ministres.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a pris les décisions suivantes :

**I- AU TITRE DU MINISTERE DES MINES ET DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL.**

Le Conseil des ministres a examiné et adopté le **Projet de décret modifiant et complétant le décret n°2006-265/PRN/MME du 18 août 2006, fixant les modalités d'application de la loi minière.**

L'article 51 de la loi minière dispose que « le permis de recherche et le permis d'exploitation sont assortis d'une convention minière que l'Etat doit passer avec le ou les titulaires de ces permis préalablement à leur émission. En son article 136, la même loi prévoit que les conventions en application antérieurement à la



*Les membres du gouvernement lors du conseil*

date de sa promulgation, demeurent en vigueur jusqu'à l'expiration de leur durée de validité ».

Le décret n° 2006-265/PRN/MME du 18 août 2006, fixant les modalités d'application de la loi minière est resté muet en ce qui concerne les cas où la date d'expiration d'une convention antérieure arrive à terme avant la conclusion d'une nouvelle convention du fait du retard dans les négociations.

Le présent projet de décret intervient pour combler ce vide juridique en modifiant le décret n° 2006-265/PRN/MME du 18 août 2006 précité.

**II. AU TITRE DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES.**

Le Conseil des ministres a examiné et adopté le **Projet de loi déterminant les principes fondamentaux de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques au Niger.**

Le présent projet de loi a pour objet de déterminer les principes fondamentaux de l'enseignement et la formation professionnels et techniques. En effet, la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Social, du PSEF et de la politique sectorielle de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques nécessite la mise en place d'un corpus juridique spécifique à ce sous secteur qui reste l'un des moins encadré par la législation. Par ailleurs, le Niger s'est engagé vis à vis d'un certain nombre de partenaires extérieurs pour le développement de l'apprentissage et des compétences, l'insertion et l'orientation professionnelle.

En effet, sur le plan institutionnel, la politique nationale de l'EFPT a prévu la création et la mise en place des instruments nécessaires pour assurer la qualité des enseignements et de la formation. C'est pour satisfaire à ces exigences et remédier aux différents problèmes que connaît ce secteur que le présent projet de loi est élaboré.

Ce projet de loi sera transmis à l'Assemblée Nationale pour adoption.

**III. MESURES NOMINATIVES.**

Le Conseil des ministres a examiné et adopté les mesures individuelles suivantes:

**3.1. AU TITRE DU CABINET DU PREMIER MINISTRE (SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT).**

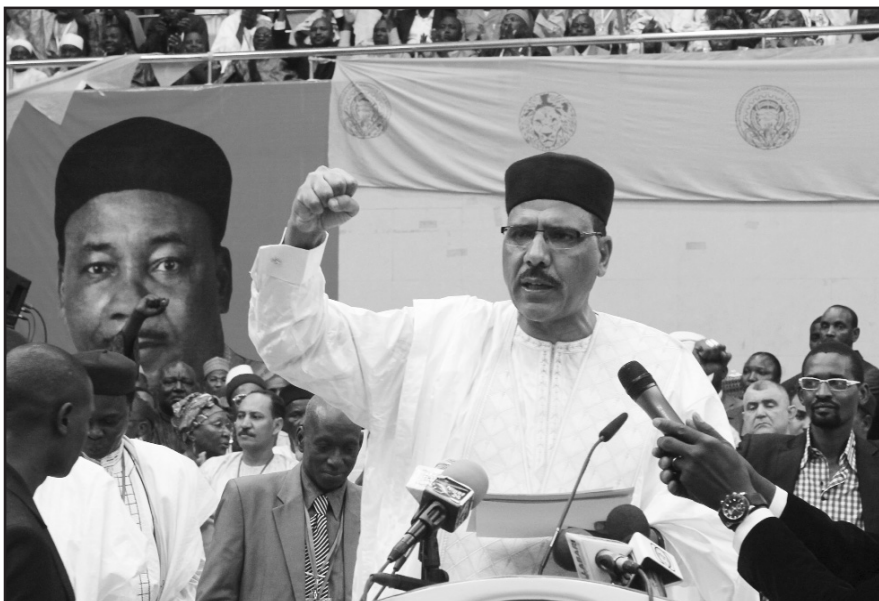
**Monsieur AGACK IBRAHIM OUMAR**, Directeur Administratif, Mle 50939/T, est nommé Inspecteur à l'Inspection Générale de la Gouvernance Administrative, au Secrétariat Général du Gouvernement, en remplacement de Monsieur Ahmed Dan Mallam appelé à d'autres fonctions.

**Monsieur ATTIKOU SEYDOU**, Magistrat, Mle 97825/M, est nommé Conseiller en Droit des Affaires OHADA, en remplacement de Monsieur Sahabi Oumarou, appelé à d'autres fonctions.

**3.2. AU TITRE DU MINISTERE DES FINANCES.**

**Monsieur TAHER HASSAN**, Inspecteur Principal du Trésor, Mle 64209, précédemment Directeur Général du Contrôle Financier, est nommé Secrétaire Général en remplacement de Monsieur Jibril Hanounou, appelé à d'autres fonctions.

● VI<sup>ème</sup> congrès ordinaire du Parti Nigérien pour la  
Démocratie et le Socialisme (PNDS-Tarayya)



**Mohamed Bazoum, plébiscité  
président du parti**



● *VI<sup>ème</sup> congrès ordinaire du Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme (PNDS-Tarayya)*

## Grande affluence des congressistes

Le Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS-Tarayya) a tenu, du 28 au 29 décembre, son congrès ordinaire, le 6<sup>ème</sup> du genre et le premier grand rendez-vous des militants depuis avril 2011, date de l'accession à la magistrature suprême de notre pays de leur leader historique, le Président Issoufou Mahamadou. En effet, le Président a de facto laissé la direction du PNDS Tarayya pour se consacrer exclusivement à sa nouvelle charge nationale laissant le parti être dirigé par le comité exécutif national et un président intérimaire en la personne de Mohamed Bazoum.

Pour la tenue de ce congrès, le palais du 29 juillet a enregistré une affluence extraordinaire, une participation de toutes les sections régionales et de seize (16) sections de l'extérieur. A la cérémonie d'ouverture du congrès on notait la présence effective des partis de la mouvance pour la renaissance du Niger (MRN), ceux de l'Alliance pour la République et le Changement (ARC), tous soutenant le Président de la République et les actions de son gouvernement. Une participation massive voire record des responsables et/ou représentants des partis amis venus de plusieurs pays étrangers, a été constatée à l'ouverture de ce 6<sup>ème</sup> congrès avec notamment des délégations venues d'Algérie, du Bénin, de la Chine, de la Côte d'Ivoire, du Cuba, de la France, de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie, du Soudan. L'hymne du parti Rose a donné le coup d'envoi de deux jours de travaux qui ont permis aux militants de renouveler l'instance dirigeante du parti et d'élire un nouveau président doté de plein pouvoir après un peu mois de trois (3) années de présidence intérimaire. A l'ouverture du congrès, le président du comité exécutif régional de Niamey, M. Illa Hatimi Maï Aya a souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés pour leur longue patience, leur courage et leur endurance qui ont été récompensés par l'élection de leur leader à la Présidence de la République. Le moment le plus attendu a été le dis-

cours du président par intérim M. Bazoum Mohamed. Les militants ont vu Bazoum Mohamed toujours prolifique en verve, qui a tenu en haleine tous les participants à l'intérieur comme à l'extérieur du palais du 29 juillet archicomble pendant une heure d'horloge. Le président par intérim du PNDS a débuté son allocution en mettant l'accent sur les qualités humaines et morales de l'ancien du président de leur parti, le Président Issoufou Mahamadou, un homme exceptionnel, honnête et loyal qui a réussi le pari de réunir autour de lui des hommes de conviction, endurants et déterminés. Plus de 20 ans, le PNDS, qui était considéré comme un parti de cadres, s'est positionné et imposé dans le paysage politique nigérien pour devenir un parti de masse et occuper le rang de premier parti politique du Niger, a dit M. Bazoum.

Le PNDS Tarayya, a-t-il ajouté, a acquis une réputation positive caractérisée par son harmonie, le respect et la solidarité et a dû faire face à un implacable rigueur tout au long de son parcours élogieux qui l'a conduit à la consécration suprême à laquelle rêve tout parti politique c'est à dire l'accession à la magistrature et la gestion du pouvoir d'Etat. Il a poursuivi en indiquant qu'après avoir gagné ce pari, le parti a désormais, en partenariat avec ses alliés, la lourde mission d'œuvrer sans relâche pour relever les défis de la pauvreté, de la croissance, du développe-



une vue de la table de séance à l'ouverture du Congrès

Kader Amadou/ONEP

ment socioéconomique des populations conformément au programme de la renaissance sur la base duquel le peuple nigérien a accordé sa confiance au Président Issoufou Mahamadou ». Pour Bazoum Mohamed, les défis étaient énormes et multiples pour le Niger notamment la situation alimentaire et le contexte sécuritaire régional était particulièrement dégradé et préoccupant lorsque le Président Issoufou est arrivé aux affaires. Cela n'a nullement découragé les nouvelles autorités qui ont déployé des efforts pour identifier les causes du mal, et ont mis les moyens conséquents pour y faire. Les Forces de défense et de sécurité (FDS) ont été dotées de moyens nécessaires pour assurer la quiétude sociale indispensable au pays et beaucoup d'autres mesures s'en suivirent, tous azimuts, pour garantir aux populations les meilleures conditions de vie. Le président par intérim a affirmé sa fierté de constater que le pays vit mieux malgré les foyers d'insécurité qui l'entourent et le Niger s'efforce toujours de faire mieux pour combattre le fléau régional qu'est le terrorisme. Pour le président par intérim du PNDS, la voix du Niger est aujourd'hui écoutée

à travers le monde grâce aux actions du Président de la République qui jouit d'une estime internationale et qui positionne notre pays au rang des Nations démocratiques respectées. Au plan national, Bazoum Mohamed a dressé un bilan très élogieux des actions et réalisations durant la gestion des autorités de la République sous la conduite du Président Issoufou Mahamadou dans les domaines de l'ancrage démocratique, des libertés, de la gouvernance, de l'amélioration des recettes de l'Etat et des revenus des populations. Des engagements à caractères économiques sont en train d'être respectés dans les domaines des infrastructures, de la communication, de l'énergie, de la sécurité alimentaire, avec des résultats positifs engrangés. Parlant de la gouvernance, le Président par intérim du PNDS a indiqué que la vertu morale et la rigueur sont la boussole qui guide les actions du Président Issoufou Mahamadou. Il a admis, à demi-mot, l'existence de personnes indélicates dans leur rang dont les actes contrarient les mœurs et les valeurs PNDS Tarayya. A ce propos Mohamed Bazoum n'a pas mâché ses mots en lançant un appel au Président de la

République à être particulièrement intransigeant avec les cadres incompetents et ceux qui sont coupables d'actes indélicats. Evoquant les relations avec les autres partis politiques, notamment la rupture d'alliance d'avec le MODEN/FA Lumana, Bazoum Mohamed a rasé d'un revers de main les accusations fait à son parti et au Président de la République d'en avoir été à la base, précisant que la rupture n'a été voulue ni programmée et que tous les compromis ont été envisagés pour la conserver. Il a aussi évoqué la question de la formation du gouvernement d'union nationale dont le processus, a-t-il dit, a été conduit en toute responsabilité avec le MNSD Nassara, dans le seul but de donner au Niger une chance de consolider sa stabilité et amorcer un véritable développement. Regrettant la volte-face de certains ténors de ce parti, il a salué « le courage et la responsabilité de ceux qui ont préféré respecter leur parole et accompagner le Président de la République ».

Revenant sur la vie de son parti, le président par intérim du PNDS a proposé à l'appréciation du congrès l'élargissement du comité exécutif national, la création des deux nouveaux secrétariats, la redynamisation du comité central du parti, la restructuration de l'organe au niveau régional, la rationalisation des organes du parti à l'extérieur, la précision des tâches spécifiques et la dotation du parti d'une vraie administration.

L'ouverture du congrès a été mise à profit par les représentants des partis amis et les hôtes étrangers, qui se sont relayés à la tribune, pour saluer le parti et féliciter ses dirigeants pour le travail remarquable qui est en train d'être réalisé au Niger depuis l'arrivée du Président Issoufou Mahamadou au pouvoir.

● Zabeirou Moussa

● *Cérémonie de consécration de la 10<sup>ème</sup> promotion d'Elèves Officiers d'Active de l'EFOFAN*

## La promotion baptisée "Promotion Lieutenant Nassirou Ousmane Garba"

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses et Coutumières, M. Massoudou Hassoumi assurant l'intérim de son homologue de la Défense Nationale a présidé, vendredi dernier, la cérémonie de consécration de la 10<sup>ème</sup> Promotion d'Elèves Officiers d'Active de l'Ecole des Officiers des Forces Armées Nigériennes. La cérémonie a enregistré la présence du président du CESOC, M. Moussa Moumouni Djermakoye, du Chef d'Etat Major adjoint des Armées et de plusieurs personnalités civiles et militaires.

La cérémonie de consécration au statut d'Elève Officier intervient au terme de la phase de formation initiale du combattant de deux mois. Deux mois qui constituent une véritable transition de la vie civile, familiale vers celle des privations et d'inconfort moral, de la transmission des traditions et valeurs qui fondent la grandeur du métier des armes. Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses et Coutumières, M. Massoudou Hassoumi assurant l'intérim de son homologue de la Défense Nationale a d'abord indiqué que l'Ecole de Formation

des Officiers des Forces Armées Nigériennes, forment des Elèves Officiers de plusieurs pays amis de la sous région. A ce titre, la 10<sup>ème</sup> promotion reçoit des ressortissants de neuf (9) pays voisins et amis du Niger notamment le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la République Centrafricaine, le Sénégal le Tchad et le Togo. En ces moments où les menaces sécuritaires ont pris une dimension régionale, cette formation, dans le même moule, d'officiers issus de divers horizons, permettra selon le ministre en charge de l'Intérieur de disposer d'un outil de défense efficace et adéquat face au terrorisme et autres formes d'insécurité. La réforme

de la durée académique, qui est passée de trois à deux ans, permettra à l'Ecole de Formation des Officiers des Forces Armées Nigériennes de doter nos Armées de jeunes officiers militairement bien formés et avec un bon niveau universitaire, les préparant mieux aux exigences de leur future carrière d'officiers a-t-il affirmé.

«Le Drapeau qui est devant vous est le symbole de la République. Emblème National, il est composé de trois (3) bandes horizontales dont les couleurs sont de haut en bas : l'orange, le blanc et le vert. La bande médiane porte en son milieu un disque de couleur orange avec en filigrane et en lettre d'or la devise de la République qui est Fraternité, Travail, Progrès », a-t-il rappelé. Il a, enfin conclu que « à travers cette devise, s'affirme tout un symbole dont il convient que vous saisissez le sens en tant que soldats. Il vous échoit désormais, le redoutable devoir et l'insigne honneur de servir et de défendre ce drapeau partout où besoin sera, en tous temps et en tous lieux, le cas échéant jusqu'au sacrifice suprême ».



Photo de famille des officiers avec les élèves officiers

Auparavant, le Commandant de l'EFOFAN, le Colonel Mahamadou Mounkaïla, a suggéré que «Elèves officiers de la 10<sup>ème</sup> promotion, dans les méditations nocturnes imposées à vous par vos anciens durant ces deux premiers mois passés à l'école, vous avez sans doute mesuré la dimension de votre engagement à aspirer à la carrière de l'officier. Des méditations au cours desquelles, j'en suis persuadé, vous avez perçu que la vie militaire vous réserve bien d'expériences et exigences à conquérir et captiver. La formation

civique et morale avec laquelle vous avez renoué ici à l'EFOFAN vous a certainement rappelé une exigence permanente et essentielle pour l'officier : le désintéressement». A la fin de la cérémonie, les élèves de la 10<sup>ème</sup> promotion ont reçu les passants Alpha. Cette promotion a été également baptisée «Promotion Lieutenant Nassirou Ousmane Garba», avec comme parrain le Colonel à la retraite M. Moussa Moumouni Djermakoye, actuel président du CESOC.

● Laouali Souleymane



(suite de la page 1)

Monsieur **ALI SOUNA MAMADOU**, Inspecteur Principal des Douanes, est nommé Conseiller Technique du ministre.

Monsieur **ADAMOU MOUMOUNI**, est nommé Conseiller Technique du ministre.

Monsieur **ABDOULAYE LOMPO FELIX**, Directeur Administratif, Mle 51126, précédemment Directeur de la Législation est nommé Conseiller Technique du ministre, chargé de la législation.

Monsieur **DJIBRIL HANOUNOU**, Inspecteur Principal des Douanes, Mle 30415, précédemment Secrétaire Général, est nommé Inspecteur Général des services.

- Mme **HAMISSOU MARIAMA YARIMA**, Directeur Administratif Mle 35236/Z, précédemment Directrice Générale de l'Inspection des finances, est nommée Directrice Générale du Contrôle Financier en remplacement de Monsieur Taher Hassan, appelé à d'autres fonctions.

Mme **RABO FATCHIMA**, Directeur Administratif, Mle 49097, précédemment Directrice Générale du Contrôle des Marchés Publics, est nommée Directrice Générale du Budget en remplacement de Monsieur AGA SALMANOU, appelé à d'autres fonctions.

Monsieur **SAYADI ASSOUMANE**, Directeur Administratif, Mle 48999, précédemment à la Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne, est nommé Directeur Général des Réformes Financières en remplacement de Monsieur Mahaman Sani Kanta, appelé à d'autres fonc-

tions.

Mme **DIAMBALLA RAMATOU**, Directeur Administratif, Mle 53761, est nommée Directrice Générale du Patrimoine de l'Etat en remplacement de Monsieur Hamidou HAROUNA, appelé à d'autres fonctions.

Monsieur **HAMA HAMADOU**, Inspecteur Principal du Trésor, est nommé Directeur Général des Impôts en remplacement de Monsieur IDE KALILOU, appelé à d'autres fonctions.

Mme **MAINA KAGAMA PARA**, Inspecteur Principal du Trésor, Mle 51497, précédemment Directrice des Ressources Humaines à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, est nommée Directrice Générale des Ressources et des Moyens Généraux.

Monsieur **MANI ABDOUSSALAM KACHE**, Inspecteur Principal du Trésor, Mle 33216, est nommé Directeur de l'Ordonnement, de la Vérification et de l'Apurement en remplacement de Mme Bassirou Mariama, appelée à d'autres fonctions.

Monsieur **ISSA DARAY ABUBACAR**, Inspecteur Principal des Contributions Diverses, Mle 57340, précédemment à la Direction Générale des Impôts, est nommé Directeur de l'Inspection des Services et de la Qualité.

Monsieur **MAHAMADOU HAROUNA**, Inspecteur principal des Contributions Diverses, précédemment à la Direction Générale des Impôts, est nommé Directeur du Contrôle

Fiscal et des Enquêtes.

Monsieur **ABDOURHAMANE MALAM SALEY**, Inspecteur Principal des Contributions Diverses, précédemment à la Direction Générale des Impôts, est nommé Directeur des Petites et Moyennes Entreprises.

Mme **BARRAGE SALAMATOU**, Directeur Administratif, Mle 63452, précédemment à la Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne, est nommée Directrice du portefeuille de l'Etat.

Monsieur **ZOULDEINI MALAM GATTA**, Directeur Administratif, précédemment Conseiller Technique du ministre, est nommé Inspecteur des Finances.

Monsieur **MAMAN SANI KANTA**, Directeur Administratif, Mle 64209, précédemment Directeur Général des Ressources Financières, est nommé Inspecteur des Finances.

Monsieur **AGA SALMANOU**, Directeur Administratif, Mle 48998, précédemment Directeur Général du Budget, est nommé Inspecteur des Finances.

Monsieur **ZAKARI SIDDO**, Inspecteur Principal des Douanes, Mle 40309, précédemment à la Direction Générale des Douanes, est nommé Inspecteur des Finances.

Monsieur **IBRO SALIFOU DODO**, Inspecteur Principal des Douanes, Mle 40165, précédemment à la Direction Générale des Douanes, est nommé Inspecteur des Finances.

Monsieur **MAMAN SOULEY LABO**, Inspecteur Principal des Douanes, Mle 29288, précédemment à la Direction Gé-



Les membres du gouvernement lors du conseil

Elh Zakari A Gado/ONEP

nérale des Douanes, est nommé Inspecteur des services.

Mme **ZOULEY MAYAKI HAMI DOU**, Inspecteur principal des Contributions diverses, Mle 53548, précédemment Conseillère du Ministre, est nommée Inspectrice des services.

Monsieur **YAHAYA AMADOU**, Directeur Administratif, Mle 63856, précédemment Chef de service des études à la Direction de la Dette Publique, est nommé Inspecteur des services.

Monsieur **NOUHOU ABARCHI**, Inspecteur Principal du Trésor, Mle 33217, précédemment Directeur Général Adjoint du Trésor et la Comptabilité Publique, est nommé Agent Comptable Central du Trésor en remplacement de Monsieur Issaka Abdoulaye, appelé à d'autres fonctions.

Monsieur **ASSOUMANE ADA**, Inspecteur Principal du Trésor, Mle 71392, précédemment Trésorier Régional de Maradi,

est nommé Agent Payeur Général du Trésor en remplacement de Monsieur Abdoulaye Issoufou.

Monsieur **ISSOUFOU SOUMANA**, Inspecteur Principal du Trésor, Mle 66335/G, précédemment Contrôleur Financier au Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions, est nommé Trésorier Régional de Dosso en remplacement de Monsieur Seydou Amadou.

**3.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE.**

Monsieur **SANI YAHAYA JANJOUNA**, Sociologue, Mle 85350/G, est nommé Secrétaire Général Adjoint.

**L'ordre du jour étant épuisé, Son Excellence, Monsieur le Président de la République a levé la séance ».**

• Souley Moutari

● Le Premier ministre, SEM. Brigi Rafini, réceptionne une usine de décorticage de riz paddy don du Japon destinée à la société RINI

**Une capacité de traitement supplémentaire de trois (3) tonnes de riz Paddy par heure**

L'Agence japonaise de coopération internationale au Niger, (JICA) a renforcé la capacité de la société du Riz du Niger (RINI) à travers le financement d'une usine de décorticage, du riz Paddy. C'est le Premier ministre Brigi Rafini qui a réceptionné le joyau, dont il a aussitôt procédé au démarrage vendredi dernier dans l'après midi. C'était lors d'une cérémonie organisée dans l'enceinte du RINI, sis à Kirkissoye, dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement communal, en présence du représentant de la JICA au Niger, M. Hitoshi Matumato, de plusieurs membres du gouvernement, ainsi que de nombreux invités.

Cet appui du gouvernement japonais au Niger à travers la dotation du RINI en usine de décorticage flambant neuve, tombe fort opportunément, a indiqué le ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, M Alma Oumarou, dans le discours qu'il a prononcé, juste avant que le Premier ministre Brigi Rafini ne réceptionne le joyau. «Au moment où le Président de la République SEM Issoufou Mahamadou et le Gouvernement du Niger sous la conduite éclairée de SEM Brigi Rafini, Premier Ministre, Chef du gouvernement, déploie des efforts considérables en vue de juguler les crises alimentaires et nutritionnelles récurrentes consécutives aux aléas climatiques, le gouvernement du Japon vient de concrétiser une fois de plus, l'exemplarité de la coopération Niger- Japon avec la remise officielle De cette nouvelle usine de

decorticage de riz Paddy d'une capacité de trois (3) tonnes par heure pour une valeur de 591.316.956 F CFA », a déclaré M. Alma Oumarou.

Dans le cadre de cette redynamisation de la société du Riz du Niger, l'Etat a contribué à travers des exonérations fiscales pour 140.073.696 F CFA, la réhabilitation des bâtiments existants pour 66.000.000 F CFA sur le budget national et la participation du RINI pour supporter les différents frais d'installation à hauteur de 30.084.778 F CFA. Ce qui porte au total les investissements à 827.475.430 F CFA. «Ces importants investissements vont permettre au RINI d'assurer sa mission de collecte et de transformation du riz paddy en vue de soutenir la production nationale et d'approvisionner le marché intérieur en riz blanchi de bonne qualité», a souligné le ministre du com-



Coupure du ruban inaugural

• Ibro Youka/ONEP

merce. Cela participe également de la mise en œuvre de l'initiative 3N «les Nigériens Nourissent les Nigériens», en son axe 2 qui porte sur l'approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agro-alimentaires. Dans le même sens, le ministre du Commerce a annoncé également d'autres projets.

Le Représentant de la JICA au Niger, M Hitoshi Matumato a indiqué que le financement de cette usine contribuera à accroître la capacité de la production de la société RINI et à améliorer les revenus des producteurs du riz. «C'est un appui à la mise en œuvre concrète de

l'initiative 3N" a-t-il dit. Ce geste, a relevé M. Hitoshi Matumato, illustre la vitalité de la coopération japonaise au Niger, vieille de plus de trente ans, avec d'importants investissements dans la sécurité alimentaire, le renforcement de capacités des structures, et bien d'autres domaines.

Après la réception de l'usine, qu'il a aussitôt mise en service, et la visite guidée des différents compartiments, des magasins de stockage, le Premier ministre a exprimé sa joie et salué le partenariat fructueux du Niger avec la coopération japonaise. «Je profite de l'occasion pour les remercier très sincèrement pour cet investissement qui nous est

particulièrement indispensable dans le cadre de notre politique, l'initiative 3N », a dit SEM. Brigi Rafini. En effet a souligné le Premier ministre, l'année qui va commencer sera celle de la phase d'accélération de l'atteinte des objectifs visés à travers l'initiative 3N et l'usine de décorticage de riz qu'il a inaugurée, constitue une importante contribution dans cette démarche.

«Nous voulons à ce que tous nos besoins alimentaires soient couverts par la production nationale, et même arriver à dégager des excédents. Nous pouvons le faire puisque nous avons toutes les potentialités. Et avec la transformation du Paddy toute la production du riz sera prise en compte et les producteurs pourront bien tirer profit de leur labeur», a dit M. Brigi Rafini. Aussi, il a invité particulièrement les producteurs qui sont tout le long du fleuve Niger à redoubler d'efforts, car les capacités de transformations seront augmentées afin de couvrir effectivement tout le besoin national et, même exporter. Toutefois, a estimé le Chef du gouvernement, tous les Nigériens doivent s'impliquer dans le cadre de cette dynamique, en consommant le riz du Niger.





# Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER  
 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
 SECRETARIAT GENERAL  
 Fonds Commun d'appui à la mise en œuvre du PDS  
 BP 11 323 – Niamey – Niger/  
 Tel : (227) 20 72 69 60/20 72 27 82/ Fax : (227) 20 72 45 70

## SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL DE L'AOI N°002/13/MR/FC/PDS RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIEL ROULANT POUR LES FORMATIONS SANITAIRES PUBLIQUES

Identification du soumissionnaire			Prix de l'offre (lu publiquement) <sup>1</sup>		Résultats de l'évaluation
a) Nom	b) Ville/Etat ou province	c) Pays	d) Monnaie(s)	e) Montant(s) ou %	
Babati Automobiles	BP 2651 Niamey	Niger	FCFA	<p><b>Lot 1:</b> 212 186 039 HT/HD            329 443 280 TTC            Délai: 3 mois            Validité offre : 120 jours  <b>Lot 1 :</b> Une Caution Banque Islamique du Niger du 27/09/13 Valable au 27/03/2014 d'un montant de 7 500 000 FCFA</p>	<p><b>Lot N° 1</b>            Non retenu pour le lot N°1 pour les raisons suivantes :</p> <p><b>A. Fourniture de trois (3) véhicules utilitaires berline :</b> Le soumissionnaire a proposé un véhicule dont le moteur a huit (8) soupapes 4 cylindres sur le catalogue en lieu et en place d'un moteur à 16 soupapes 4 cylindres tel que prévu dans le DAO. Ce qui a une incidence sur la performance du moteur. Il s'agit d'une non-conformité majeure. Le couple maxi proposé est de 128 Nm/3000 tr/ mn au lieu de 110/3600-150/3600 demandé. Il s'agit d'une non-conformité jugée positive.</p> <p><b>B. Fourniture de sept (7) Véhicules 4x4 PU Double cabine ;</b> Le soumissionnaire a proposé un véhicule dont la voie arrière est inférieure (1505 sur le catalogue) à celle demandée (1510-1530). Cette non-conformité a un impact sur la stabilité du véhicule. La garde au sol proposée (225 mm sur le catalogue) est inférieure à celle demandée. Cette non-conformité a une incidence négative sur la fonctionnalité du véhicule (véhicule de supervision bas).</p> <p><b>C. Fourniture d'une (1) ambulance 4x4 SW 6 cylindres ;</b> Le soumissionnaire a proposé une ambulance 4x4 SW NISSAN PATROL Y61. Or ce modèle comporte plusieurs types dont GR 3.0 DI Long, GR 3.0 DI Court, 2L8. L'offre de Babati Automobiles ne précise aucun type de ce modèle.</p> <p><b>D. Fourniture de deux (2) Ambulances 4x2. :</b> Le soumissionnaire a proposé un véhicule dont la longueur hors tout est inférieure (4805 sur le catalogue versé au dossier) à celle demandée (4963-5998). Il s'agit d'une non-conformité mineure. Le système de direction proposé (crémaillère sur le catalogue versé au dossier) n'est pas conforme à celui demandé dans le DAO (direction assistée) Cette non-conformité a été jugée majeure.</p>
CFAO Motors Niger	BP 204 NIAMEY	NIGER	FCFA	<p><b>Lot 1 :</b> 251 788 000 HT/HD            362 329 720 TTC            Délai : 4 mois            Validité 120 jours            Une Caution BSIC Niger du 30/09/13 Valable jusqu'au 30/03/2014 d'un montant de 7 500 000 FCFA</p> <p><b>Lot 2 :</b> 32 400 816 HT/HD            48 627 376 TTC            Délai : 4 mois            Validité offre : 120 jours            Une Caution BSIC Niger du 30/09/13 Valable jusqu'au 30/03/2014 d'un montant de 1000 000 F CFA</p>	<p><b>Adjudicataire pour le :</b></p> <p><b>Lot N°.1 :</b> (Véhicules) : pour un montant de <b>Deux cent cinquante et un millions sept cent quatre vingt huit mille (251 788 000) Frs CFA HT/HD</b> pour un délai de livraison de 4 mois ;</p> <p><b>Lot N°.2:</b> (Motos Tout Terrain) pour un montant de <b>Trente deux millions quatre cent mille huit cent seize (32 400 816) Frs CFA HT/HD</b> pour un délai de livraison de quatre mois ;</p>

HASSANE NAMAKA



● Meeting de l'opposition politique à la Place de la Concertation

**Pour la sauvegarde des valeurs démocratiques et républicaines**

Les partis membres de l'opposition politique regroupés au sein de l'Alliance pour la réconciliation, la démocratie et la République (ARDR) ont organisé un meeting, samedi dernier à la Place de la Concertation de Niamey. Cette grande manifestation est la plus grande activité de l'ARDR depuis sa création. Elle est intervenue après la suspension par la Cour d'Etat du message-radio du ministre de l'intérieur interdisant toute manifestation publique de l'opposition partout sur le territoire national. Tous les présidents des partis membres étaient présents au rendez-vous.

de file de l'opposition a estimé que « les problèmes réels auxquels est confronté le peuple nigérien sont érudés insécurité alimentaire, précarité sociale et cherté de la vie, situations scolaire et sanitaire en pleine déliquescence ». En touchant le domaine de la

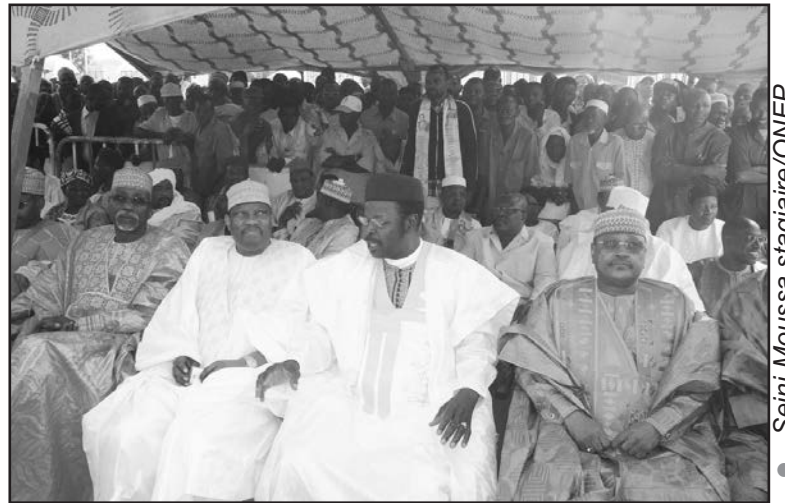
**A**u cours de ce meeting, le chef de file de l'opposition, M. Seini Oumarou, s'est adressé aux militants venus nombreux pour répondre au mot d'ordre des dirigeants des partis alliés. Après avoir critiqué l'action gouvernementale il a conclu qu'on est loin des promesses du candidat du PNDS Tarayya à la Présidence de la République qui promettait, de « définir et respecter le statut de l'opposition » et qui affirmait son intention de respecter scrupuleusement les dispositions constitutionnelles, tout en reconnaissant que « les partis politiques de l'opposition doivent constituer un véritable contre-pouvoir pour la sauvegarde des valeurs



Intervention du Chef de file de l'opposition

démocratiques et républicaines ». Parlant de la situation sociopolitique nationale, le chef

lutte contre la corruption, M. Seini Oumarou, après avoir rappelé la satisfaction du Président de la République



Une vue des leaders de l'ARDR

qui notait que depuis 2011, le Niger améliore chaque année son taux de perception de la corruption élaboré par Transparency International en passant de la 134<sup>ème</sup> place en 2011 à la 106<sup>ème</sup> place en 2013, a indiqué que beaucoup d'efforts restent à faire dans la lutte contre le fléau. Affirmant que la corruption « a scandaleusement explosé et touche désormais tous les secteurs de la vie publique », le chef de file de l'opposition a appelé toutes

les forces démocratiques à combattre certaines manières de faire. Prenant la parole à leur tour pour traduire le message du Chef de file de l'opposition en langues nationales, les présidents Mahamane Ousmane du parti CDS-Rahama et Hama Amadou du Moden Fa Lumana ont également évoqué, tour à tour, les griefs que l'opposition a contre le pouvoir.

● Seini Seydou Zakaria

● Clôture de la session de la 2<sup>ème</sup> législature du parlement des jeunes de la 7<sup>ème</sup> République

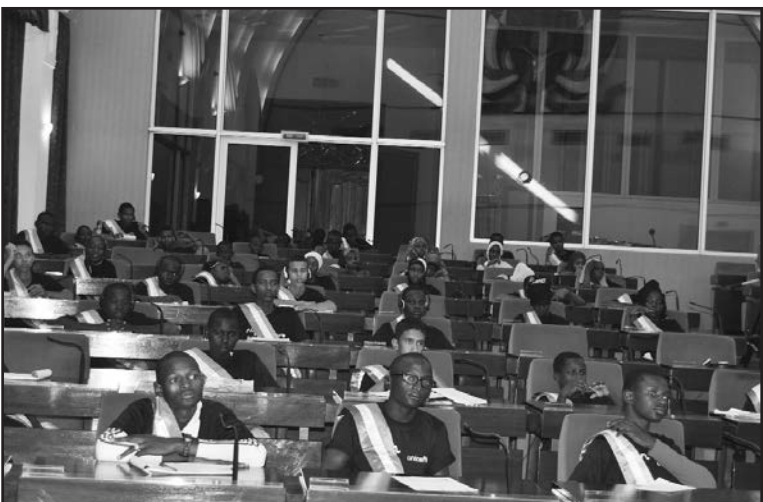
**Les députés juniors, désormais conscients de leur responsabilité**

Après quatre jours d'intenses travaux, les députés juniors de la 2<sup>ème</sup> législature ont clôturé vendredi dernier la session qui consacre leur installation officielle. Le calendrier des travaux fut absolument chargé pour une première rencontre, mais le parlement des jeunes a été la hauteur des attentes placées en lui avec l'appui soutenu du réseau parlementaire nigérien sur les questions relatives aux parlements des jeunes et la protection de l'Enfant. C'est dans l'enceinte de l'hémicycle de l'Assemblée Nationale que la présidente du parlement des jeunes Mlle Rachida Soumana Karimou a procédé vendredi dernier, à la clôture des travaux.

moins de la mobilisation de tous : autorités politiques, administratives, techniciens et autres personnes ressources autour des activités du parlement des jeunes. Tous avec la même abnégation et le même but : contribuer à la formation de l'homme de demain" a-t-elle déclaré. La présidente du Parlement des jeunes a ajouté que l'audience qu'a bien voulu accorder le président de l'Assemblée Nationale, S.E Hama Amadou, au bureau fraîchement élu, est la traduction concrète de l'engagement de la Représentation nationale et de son président. "Et que dire de la mobilisation des

**C**ette session ordinaire qui vient de s'achever est une entrée pour les 113 députés juniors en matière de responsabilités liées au statut du jeune parlementaire. Dans son discours de clôture, la présidente du parlement des jeunes Mlle Rachida Soumana Karimou a indiqué que l'agenda des travaux fut vraiment chargé. La mise en place du bureau a été un exercice fastidieux mais exaltant. Les échanges avec les structures en charge des questions de la corruption et les débats qu'ils ont suscités rendent compte de l'intérêt que chacun accorde à ce fléau et de la nécessité de protéger les jeunes générations contre les effets pervers de celui-ci. Ainsi, pour se rendre compte des efforts consentis par les uns et les autres dans la protection des plus jeunes, ces parlementaires ont visité certaines structures qui œuvrent pour la protection des en-

fants en l'occurrence l'Unicef, et l'ONG EPAD. Par ailleurs, les députés juniors ont eu droit à une présentation sur la Direction Nationale de la Protection de l'Enfant ; une visite guidée au Musée national Boubou Hama de Niamey. C'est pourquoi, la présidente a précisé que l'occasion fut



Les députés juniors en plénière

très belle et qu'il faut l'apprécier à sa juste valeur. "Vous avez en effet été té-

ressources matérielles et humaines pour assurer le succès qu'a connu notre



Mlle Rachida Soumana Karimou

session. C'est le lieu de remercier l'Assemblée Nationale avec à sa tête son président S.E Hama Amadou, les députés nationaux membres du Réseau, les accompagnatrices, nos aînés anciens jeunes parlementaires et le personnel de l'Assemblée

nationale pour la considération faite à notre égard et l'encadrement conséquent dont nous avons fait l'objet, a conclu la présidente du parlement des jeunes de la 2<sup>ème</sup> législature de la 7<sup>ème</sup> République", Melle Rachida Soumana.

● Hassane Daouda

Consultez le site officiel  
du gouvernement au :  
**www.gouv.ne**



Etude de Maître IDDI ANGO Ousmane, Notaire Rue de la Liberté-LI-27  
BP. 10.797 Niamey-Niger/ Tél. (00227) 20.33.00.93 - (00227) 21.79.17.76  
Tel/Fax : (00227) 20.73.21.49/ Email : otman05@live.fr

## AVIS D'INSERTION

« LYDIA LUDIC NIGER-SARL »

Avis est donné par **Maître IDDI ANGO Ousmane**, qu'aux termes d'un Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de LYDIA LUDIC NIGER SARL, reçu le 25 novembre 2013, il a été décidé :

- De l'augmentation du capital social à concurrence de 100.000.000 de FCFA pour le porter à DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) de FCFA;
- De transférer le siège social au QUARTIER PLATEAU, Zone du Château 1, Avenue du Fleuve Niger, PL-40 CN1, BP 10.806 Niamey (Rép. du Niger) et ;
- De modifier les statuts en conséquence.

**Dépôt Légal** : Une expédition contenant les pièces modificatives a été déposée au Greffe du Tribunal de commerce de Niamey, le 19 décembre 2013.

**Formalités Modificatives** : les formalités modificatives ont été faites au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Niamey sous le numéro NI-NIA-2013-M 3635.

Pour avis, le Notaire.

REPUBLIQUE DU NIGER  
COUR D'APPEL DE NIAMEY  
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE HORS DE NIAMEY  
CABINET DU GREFFIER EN CHEF

## CERTIFICAT DE RADIATION

Le Greffier en Chef près le Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey (République du Niger), tenant lieu de Tribunal de Commerce, soussigné ;

**Certifie et atteste** que suivant procès verbal du Conseil d'Administration en date du 20 novembre 2013, de la Société à Responsabilité Limitée Britannique, ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques dont succursale dénommée «NIGER RESOURCES INC», ouverte à Niamey et régulièrement inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Niamey, sous le numéro RCCM-NI-NIA-2010-E-706, en date du 30/03/2010, est radiée dudit registre pour **CAUSE DE CESSATION D'ACTIVITES AU NIGER**.

En foi de quoi, le présent Certificat a été délivré à la Succursale dénommée « NIGER RESOURCES INC » sur les réquisitions du Cabinet Fiduciaire Conseil et Audit (FCA), le Vingt trois décembre de l'an deux mille Treize, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Niamey, le 23 décembre 2013  
Le Greffier en Chef  
Me SITA MOUSSA

Formalités faites sous le numéro  
RCCM-NI-NIA-2013-M-3649 du 23/12/2013

## AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'Etude de Me MAHAMANE NAKOBO, Notaire à Niamey B.P. 10.453, Tél. 73 43 51, de la perte des actes de cession objet de la parcelle et du titre foncier ci-après désignés :

- Parcelle M de l'ilot n°4126 lotissement Kouara Kano nord au nom de **Monsieur BADO HAMZA IBRAHIM** s/c de Monsieur MAMANE ISSA,
  - Titre foncier n°5187 du Niger, appartenant à Monsieur **MAHAMANE SOULEY**.
- Toute personne qui les aurait retrouvés est priée de bien vouloir le déposer à l'Etude ci-dessus indiquée.

Me MAHAMANE NAKOBO

## AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte d'un acte de cession 8004 objet de parcelle M de l'ilot 2031, lotissement Ext Route Flingué, objet du Titre Foncier n° 27083 du Niger au nom de **Monsieur BARHAMOU YAYE**.

Prière à toute personne qui l'aurait trouvé de bien vouloir le déposer à l'Etude Notariale de **Maître WASSIRI IBRAHIM Sidi Chaffa**, Notaire à la résidence de Niamey (République du Niger) BP : 11 241, Tél. : +227 20 33.03.30, E-mail : [sidichaf@yahoo.fr](mailto:sidichaf@yahoo.fr) ou à la direction des affaires cadastrales de Niamey.

Pour avis  
LE NOTAIRE Maître WASSIRI IBRAHIM Sidi Chaffa

## AVIS DE RECRUTEMENT

Société de la place cherche pour recrutement :

- Comptables ;
- Commerciaux ;
- Caissières ;
- Chauffeurs ;
- Serveurs ;

- Electriciens ;
- Frigoristes ;
- Gestionnaires de ressources humaines ;
- Agents de saisie ;
- Gestionnaires de réseaux ;
- Secrétaire de direction.

Les candidats intéressés par ces postes, peuvent envoyer leurs CV à l'adresse électronique suivante : [niger8000@yahoo.fr](mailto:niger8000@yahoo.fr).

**moov kit bonheur**  
Pourquoi compter des secondes  
quand vous avez des heures gratuites ?

offre susceptible de modification sans préavis

**1H** heure  
gratuite par jour\*

- Achetez un kit moov
- Consommez au moins 100F/jour

groupe  
**etisalat**



● Atelier de validation de la stratégie de communication du DNPGCCA, à Dosso  
**Doter la DNPGCCA d'un outil approprié de communication pour un meilleur accomplissement de sa noble mission**

Dosso a abrité, du 26 au 27 décembre derniers un atelier national de validation de la stratégie de communication du Dispositif national de prévention et de gestion des catastrophes et crises alimentaires (DNPGCCA). La cérémonie d'ouverture de cet atelier a été présidée par le Secrétaire permanent du dispositif national de prévention et de gestion des catastrophes et crises alimentaires, M. Mahamane Goni Boulama, en présence du Secrétaire général adjoint de la région de Dosso M. Nafiou Mamadou, du vice président du conseil régional de Dosso et de nombreux invités.

L'objectif de cet atelier qui a regroupé les communicateurs venus des huit (8) régions du pays ainsi que les responsables intervenant dans le cadre du dispositif national de prévention et de gestion des catastrophes et crises alimentaires est de valider le document de stratégies et de communication du dispositif national de prévention et de gestion des catastrophes et crises alimentaires et son plan d'action. Le document est composé de deux parties : une partie qui traite de la démarche du DNPGCCA en matière de communication et une autre qui est un plan d'action chiffré sur deux ans faisant le point des différentes activités à mettre en œuvre. Ce document a déjà fait l'objet d'enrichissement au niveau de

toutes les régions du pays. Pendant deux jours qu'a duré l'atelier, les participants ont enrichi le document afin de le mettre à la disposition de tous les acteurs du DNPGCCA et des professionnels de la communication pour usage. Dans l'allocution qu'il a prononcée à l'ouverture des travaux, le secrétaire permanent du dispositif national de prévention et de gestion des catastrophes et crises alimentaires M. Mahamane Goni Boulama d'abord rappelé que c'est suite à la récurrence des crises alimentaires au cours des dernières décennies que le gouvernement nigérien a décidé de la création par étape d'un dispositif national de prévention et de gestion des catastrophes et crises alimentaires afin d'assurer non seulement une



Une vue des participants

sécurité alimentaire durable des populations mais aussi pour gérer efficacement les éventuelles catastrophes et crises alimentaires. Il s'agit maintenant, a indiqué M. Mahamane Goni Boulama, de faire connaître le DNPGCCA en tant qu'institution de référence en matière de coordination et de mise en œuvre des stratégies de prévention et de gestion des risques, d'atténuation des catastrophes et crises alimentaires, son organisation, ses missions, ses relations avec les partenaires, sa démarche, ses activités en direction des populations vulnérables.

Au nom du cabinet du Premier ministre et de tous les responsables du DNPGCCA, M. Mahamane Goni Boulama a assuré les professionnels de la communication de toute la confiance et tout le soutien dont ils auront besoin pour assurer la validité des actions et des résultats de sa structure. Le Secrétaire permanent du DNPGCCA, qui a indiqué que l'ambition du dispositif est conforme à l'esprit de la politique nationale de communication pour le développement (PNCD), a alors exhorté les participants à l'atelier à une participation active aux

travaux pour sortir un document de référence complet, pertinent et utile. Auparavant, dans son discours de bienvenue, le Secrétaire général adjoint de la région de Dosso, M. Nafiou Mamadou, s'est réjoui du choix porté sur la Cité des Djermakoye pour abriter cette importante rencontre. Au terme des travaux, l'atelier a recommandé pour la finalisation du document, la mise en place d'un comité restreint regroupant les spécialistes de la communication et de suivi évaluation du dispositif national de prévention et de gestion de catastrophes et crises alimentaires pour la finalisation du document. Dans son discours de clôture, le Secrétaire général adjoint de la région de Dosso M. Nafiou Mamadou a salué les participants pour leur assiduité et leur engagement tout au long des discussions ce qui du reste a permis d'obtenir des résultats concluants.

Mahamane Amadou  
 ONEP Dosso

● Tournée Scène ouverte Rap 2013 à Agadez  
**La capitale de l'Air accueille la caravane**

Le dimanche 22 décembre Agadez constitué la deuxième étape de la tournée nationale des concerts gratuits dénommée Scène ouverte Rap. C'est la salle des spectacles de l'Alliance Française qui a servi de cadre à cette manifestation qui s'est déroulée devant un public très nombreux composé des jeunes filles et garçons. Les participants et même les organisateurs sont sortis satisfaits de la prestation des artistes et ont remercié le CCFN/JR et ses partenaires que sont Unicef et orange Niger.

C'était devant un public jeune que le concert a débuté dans l'après midi à l'Alliance française d'Agadez. Comme d'habitude, c'est un groupe de Rap local et un slammeur qui ont ouvert la partie après la présentation du maître de cérémonie Do Masta. Le groupe de Rap a chanté trois singles, Tiguerilla et Gorko pour la promotion de la culture touareg et bororo et un morceau sur la mort de Kadhafi pour rendre un hommage à cet homme d'Etat. Le public très attentif et respectueux attendait impatientement l'annonce des rappers de la tournée. Ainsi, successivement, Ahmet Abdel Aty Mohamed alias «Radical Afroman» du groupe R. Afro-Kassada, Dignon Bertin Djibril alias El Grintcho, suprême Sadeck et Lawan Paraïso Cecil du célèbre groupe de Rap Emankayan d'Agadez sont passés sur scène pour chacun transmettre le message dont il est porteur à cette occasion. A la sortie sur scène de chaque artiste le public manifeste son soutien à travers une salve d'applaudissements. Les messages portés

par les artistes sont toujours les mêmes selon l'esprit même de la scène ouverte Rap. Ils ont trait à la sensibilisation de la jeunesse sur un certain nombre de problèmes sociaux tels que la délinquance juvénile, la scolarisation des jeunes filles, le travail forcé des enfants, la non-violence, la corruption, la démocratie, etc. Tous ces thèmes ont pour but d'aboutir à une prise de conscience de la jeunesse pour sa sécurité et sa pleine participation dans le développement du Niger. Les messages étaient bien entendus transmis par les jeunes. Au sortir du spectacle, certains participants ont livré leurs impressions sur cette initiative "Scène ouverte Rap". Ainsi Melle Zeinab Almadi en classe du 1er et Melle Rachida Imlan Sako élève toutes d'Agadez ont dit avoir été satisfaites de la prestation de tous les artistes. Elles indiquent qu'elles ont l'habitude d'écouter les sons de tous ces artistes sans les avoir jamais vu. "A l'annonce de leurs arrivés ici même à Agadez pour un concert gratuit, nous nous sommes préparées pour être au

rendez-vous. Nous saluons cette initiative du CCFN et l'encourageons à continuer dans ce sens" confient les deux amies. Melle Chariffa Boubacar 10 ans seulement, elle, affirme avoir bien suivi le spectacle et apprécie la prestation des artistes. Aussi elle précise qu'elle a retenu le message de l'artiste Ahmet Abdel Aty Mohamed alias Radical Afroman sur la scolarisation de la jeune fille et la violence faite aux femmes et sur le travail des enfants de Dignon Bertin Djibril alias El Grintcho. "Je pense que les partenaires doivent continuer de soutenir les artistes qui font un travail remarquable de sensibilisation de la jeunesse" dit-elle. Quand à Safi Boubacar Douma, élève en classe de 6ème, elle affirme que la scène ouverte Rap est une bonne initiative qu'il faut soutenir. Elle dit ensuite avoir retenu les messages sur la violence faite aux femmes et sur la scolarisation des jeunes filles. Douma Boubacar en classe de 3ème témoigne avoir aimé la prestation de M. Lawan Paraïso Cecil avec la chanson de Bianou et la tenue qu'il portait. Les artistes ne sont pas indifférents au sortir de cette activité. Ainsi Lawan Paraïso Cecil du célèbre groupe de Rap Emankayan d'Agadez, témoigne avoir été très surpris de la mobilisation des jeunes pour ce concert. "Ça fait longtemps qu'une telle rencontre n'a pas été organisée à Agadez surtout depuis



Lors de la tournée

les événements des attentas. Aujourd'hui, avec ce spectacle de scène ouverte Rap, qui a mobilisé plus de 500 jeunes filles et garçons, on peut dire que la sécurité est revenu à Agadez et des tels rencontres peuvent être organisées pour la distraction de la jeunesse" dit-il. M. Lawan Paraïso Cecil a profité de cette occasion pour lancer un appel à la jeunesse de ne pas baisser les bras et de faire sien les messages promulgués par les artistes. Pour Mahamed Agali alias lezi, le spectacle été bien. "Pour la jeunesse d'Agadez ce concert a ouvert les portes car à travers cela plus d'inquiétude sur l'insécurité. Et les autorités doivent créer les conditions pour la distraction de la jeunesse" estime-t-il. M. Goumi

Ibrahim technicien de l'Alliance Française d'Agadez a quant à lui, dit que la scène ouverte Rap est une très belle initiative et la jeunesse d'Agadez l'accueille bien à chaque fois. "C'est une occasion pour les groupes de Rap d'Agadez et autres artistes de se faire découvrir. La mobilisation est très forte, longtemps la salle de l'Alliance Française n'a connu un tels nombre des spectateurs" confie-t-il. Cela témoigne de l'intérêt qu'accorde la jeunesse d'Agadez pour cette activité artistique, a-t-il ajouté. Les artistes ont pu passer des messages positifs qui rentrent dans le sens du développement. La caravane de scène ouverte rap a poursuivi son périple et séjourne depuis dans la région de Zinder.

Ali Maman, envoyé spécial



# AVIS DE RECRUTEMENT

La Société Nigérienne d'Electricité lance un avis de recrutement pour les postes suivants :

## ● TECHNICIENS SUPERIEURS EN DISTRIBUTION

### I. PROFIL:

- Etre de nationalité nigérienne ;
- Etre titulaire d'un diplôme d'Etat en électro-technique ou électro - mécanique (BTS, DUT, DTS ou Licence);
- Maîtriser les logiciels de bureautique (Word, Excel) ;
- Avoir une bonne condition physique (bonne santé physique et morale) ;
- Etre prêt à servir à tout moment et en tout lieu sur l'ensemble du territoire national ;
- Etre âgé de 30 ans au plus à la date de dépôt des dossiers.

### II) DOSSIERS DE CANDIDATURE :

- Une demande manuscrite ;
- Une copie d'acte de naissance légalisée ;
- Une copie de certificat de nationalité légalisée ;
- Une copie légalisée des diplômes ;
- Un certificat médical datant de moins de trois (3) mois ;
- Quatre photos d'identité récentes ;
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- Une carte d'inscription à l'ANPE.

### III) DEPOT DE CANDIDATURE:

Les dossiers des candidats dûment constitués doivent être déposés au plus tard le **mardi 31 décembre 2013 à 17h30:**

- A Niamey, au Service Gestion du Personnel (SGP) sis au siège de la NIGELEC ;
- A l'intérieur du pays, dans les Directions Régionales de la Société ;
- Tout dossier incomplet ou falsifié sera purement et simplement rejeté ;
- Les dossiers de candidature comportant un diplôme supérieur à ceux exigés pour le poste à pourvoir seront purement et simplement rejetés.
- Les candidats peuvent postuler par email sur l'adresse électronique de NIGELEC: [emploi.drh@nigelec.ne](mailto:emploi.drh@nigelec.ne) avec possibilité de transmettre leurs dossiers aux adresses ci-dessus avant la date limite de dépôt des dossiers.

Cet avis peut être consulté sur le site web de NIGELEC : [www.nigelec.ne](http://www.nigelec.ne)

### IV) TEST DE SELECTION:

Les candidats remplissant les conditions ci-dessus énumérées seront convoqués par voie de presse pour subir des tests au centre unique de Niamey :

- Test écrit de présélection de candidats admissibles ;
- Test oral d'entretien et de contrôle d'aptitude physique pour la sélection définitive (exclusivement réservé aux candidats déclarés admissibles à l'issue du test écrit).

A l'issue de ces tests, les candidats déclarés aptes seront sélectionnés dans la limite des places disponibles.

### V) NOMBRE DE PLACES:

Le nombre de places est fixé à **sept (7)**.

### VI) STAGE DE FORMATION POSITION DE RECRUTEMENT :

Les candidats sélectionnés subiront un stage de formation dont les conditions seront définies ultérieurement. A l'issue de la formation, les stagiaires déclarés admis seront recrutés conformément au statut particulier du personnel de l'institution en position M5 échelon 1 (BAC+2) ou 2 (BAC+3), avec un engagement de servir pendant au moins trois (3) ans la société.

## ● UN INGENIEUR EN ENVIRONNEMENT

### I. PROFIL:

- Etre de nationalité nigérienne ;
- Etre titulaire d'un diplôme d'Etat en Environnement de niveau BAC+5 au moins ;
- Avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans dans le domaine ;
- Maîtriser les logiciels de bureautique (Word, Excel) ;
- Avoir une bonne condition physique (bonne santé physique et morale) ;
- Etre prêt à servir à tout moment et en tout lieu sur l'ensemble du territoire national ;
- Etre âgé de 40 ans au plus à la date de dépôt des dossiers.

### II DOSSIERS DE CANDIDATURE :

- Une demande manuscrite ;
- Une lettre de motivation ;
- Une copie d'acte de naissance légalisée ;
- Une copie de certificat de nationalité légalisée ;
- Une copie légalisée des diplômes ;
- Un certificat médical datant de moins de trois (3) mois ;
- Quatre photos d'identité récentes ;
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- Une carte d'inscription à l'ANPE.

### III) DEPOT DE CANDIDATURE:

Les dossiers des candidats dûment constitués doivent être déposés au plus tard le **mardi 31 décembre 2013 à 17h30:**

- A Niamey, au Service Gestion du Personnel (SGP) sis au siège de la NIGELEC ;
- A l'intérieur du pays, dans les Directions Régionales de la Société ;
- Tout dossier incomplet ou falsifié sera purement et simplement rejeté.
- Les candidats peuvent postuler par email sur l'adresse électronique de NIGELEC : [emploi.drh@nigelec.ne](mailto:emploi.drh@nigelec.ne) avec possibilité de transmettre leurs dossiers aux adresses ci-dessus avant la date limite de dépôt des dossiers.

Cet avis peut-être consulté sur le site web de NIGELEC : [www.nigelec.ne](http://www.nigelec.ne)

### IV) TEST DE SELECTION:

Les candidats remplissant les conditions ci-dessus énumérées seront convoqués par voie de presse pour subir des tests au centre unique de Niamey :

- Test écrit de présélection de candidats admissibles ;
- Test oral d'entretien et de contrôle d'aptitude physique pour la sélection définitive (exclusivement réservé aux candidats déclarés admissibles à l'issue du test écrit).

### V) NOMBRE DE PLACE :

Le nombre de places est fixé à **un (1)**.

### VI) STAGE DE FORMATION POSITION DE RECRUTEMENT:

Le candidat déclaré admis sera recruté conformément au statut particulier du personnel de l'institution en position CI échelon 2.

## ● DES AGENTS ADMINISTRATIFS ET COMPTABLES DE NIVEAU TS

### I) PROFIL

- Etre de nationalité nigérienne ;
- Etre titulaire d'un diplôme d'Etat en Comptabilité et Gestion des Entreprises (BTS, DUT, Licence);
- Maîtriser les logiciels de bureautique (Word, Excel) ;
- Avoir une bonne condition physique (bonne santé physique et morale) ;
- Etre prêt à servir à tout moment et en tout lieu sur l'ensemble du territoire national ;
- Etre âgé de 35 ans au plus à la date limite de dépôt des dossiers.

### II) DOSSIERS DE CANDIDATURE

- Une demande manuscrite ;
- Une copie d'acte de naissance légalisée ;
- Une copie de certificat de nationalité légalisée ;
- Une copie légalisée des diplômes ;
- Un certificat médical datant de moins de trois (3) mois ;
- Quatre photos d'identité récentes ;
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- Une carte d'inscription à l'ANPE.

### III) DEPOT DE CANDIDATURE :

Les dossiers des candidats dûment constitués doivent être déposés au plus tard le **mardi 31 décembre 2013 à 17h30:**

- A Niamey, au Service Gestion du Personnel (SGP) sis au siège de la NIGELEC ;
- A l'intérieur du pays, dans les Directions Régionales de la Société ;
- Tout dossier incomplet ou falsifié sera purement et simplement rejeté ;
- Les attestations provisoires de diplômes ne sont pas acceptées.

### IV) TEST DE SELECTION:

Les candidats remplissant les conditions ci-dessus énumérées seront convoqués par voie de presse pour subir des tests au centre unique de Niamey :

- Test écrit de présélection de candidats admissibles ;
- Test oral d'entretien et de contrôle d'aptitude physique pour la sélection définitive (exclusivement réservé aux candidats déclarés admissibles à l'issue du test écrit).

A l'issue de ces tests, les candidats déclarés aptes seront sélectionnés dans la limite des places disponibles.

### V) NOMBRE DE PLACES:

Le nombre de places est fixé à **deux (2)**

### VI) STAGE DE FORMATION POSITION DE RECRUTEMENT:

Les candidats sélectionnés subiront un stage de formation dont les conditions seront définies ultérieurement. A l'issue de la formation, les stagiaires déclarés admis seront recrutés conformément au statut particulier du personnel de l'institution en position M5 échelon 1 (BAC+2) ou 2 (BAC+3), avec un engagement de servir pendant au moins trois (3) ans la société.

## ● DES RELEVEURS

### I. PROFIL

- Etre de nationalité nigérienne ;
- Etre titulaire du BEPC, CAP ou BFP ;
- Avoir une bonne condition physique (bonne santé physique et morale) ;
- Etre prêt à servir à tout moment et en tout lieu sur l'ensemble du territoire national ;
- Etre âgé de 35 ans au plus à la date de dépôt des dossiers.

### II) DOSSIERS DE CANDIDATURE

- Une demande manuscrite ;
- Une copie d'acte de naissance légalisée ;
- Une copie de certificat de nationalité légalisée ;
- Une copie légalisée des diplômes ;
- Un certificat médical datant de moins de trois (3) mois ;
- Quatre photos d'identité récentes ;
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- Une carte d'inscription à PANPE.

### III) DEPOT DE CANDIDATURE :

Les dossiers des candidats dûment constitués doivent être déposés au plus tard le **mardi 31 décembre 2013 à 17h30:**

- A Niamey, au Service Gestion du Personnel (SGP) sis au siège de la NIGELEC ;
- A l'intérieur du pays, dans les Directions Régionales de la Société ;
- Tout dossier incomplet ou falsifié sera purement et simplement rejeté ;
- Les dossiers de candidature comportant un diplôme supérieur à ceux exigés pour le poste à pourvoir seront purement et simplement rejetés.

### IV) TEST DE SELECTION:

Les candidats remplissant les conditions ci-dessus énumérées seront convoqués par voie de presse pour subir des tests au centre unique de Niamey :

- Test écrit de présélection de candidats admissibles ;
- Test oral d'entretien et de contrôle d'aptitude physique pour la sélection définitive (exclusivement réservé aux candidats déclarés admissibles à l'issue du test écrit).

A l'issue de ces tests, les candidats déclarés aptes seront sélectionnés dans la limite des places disponibles.

### V) NOMBRE DE PLACES :

Le nombre de places est fixé à **neuf (9)**.

### VI) STAGE DE FORMATION POSITION DE RECRUTEMENT:

Les candidats sélectionnés subiront un stage de formation dont les conditions seront définies ultérieurement. A l'issue de la formation, les stagiaires déclarés admis seront recrutés conformément au statut particulier du personnel de l'institution en position E5, échelon 1, avec un engagement de servir pendant au moins trois (3) ans la société.



● Centrafrique

# L'UA «salue les actions» de l'armée tchadienne

**L'Union africaine (UA) «salue les actions» en Centrafrique de l'armée tchadienne, dont la proximité avec certains ex-rebelles auteurs d'exactions a été dénoncée à plusieurs reprises, a déclaré samedi soir à Bangui le Commissaire à la Paix et la Sécurité de l'UA, Ismaël Chergui.**

«Tout ce qui se raconte sur le contingent tchadien, nous à l'UA nous ne le croyons pas: nous soutenons l'armée tchadienne, nous saluons ses actions et nous l'encourageons dans sa mission au sein de la Misca», la force africaine en Centrafrique, a déclaré le commissaire lors d'une conférence de presse à l'issue d'une réunion de membres du groupe international de contact sur la Centrafrique. «La question de déploiement d'une force de l'ONU en RCA (République centrafricaine) est une question évoquée bien avant le vote de l'ONU pour le déploiement de la Misca», a-t-il poursuivi, ajoutant:

«cette question n'est pas à l'ordre du jour. Les forces africaines sont capables d'assumer leur mission si nous mettons tous les moyens à leur disposition». Il ne s'agit toutefois pas d'un refus à la démarche du président français François Hollande qui a demandé vendredi à l'ONU de jouer «un rôle plus important» en Centrafrique, où l'armée française a engagé début décembre 1.600 hommes pour soutenir la Misca.

Au cours d'un entretien téléphonique avec Ban Ki-moon, le dirigeant français a souhaité que «les Nations unies jouent un rôle plus important encore dans la période de transition en



Des éléments de la Misca patrouillant dans Bangui

Centrafrique», après l'avoir remercié «pour l'action déployée par les Nations unies en vue de renforcer» la Misca. Après cet entretien, les Nations unies

ont annoncé qu'elles comptaient intensifier les discussions sur l'éventuel déploiement d'une force de maintien de la paix, ce qui signifie qu'aucune

décision n'est attendue avant au moins plusieurs mois.

De son côté, le ministre tchadien des Affaires étrangères, Moussa Faki Mahamat, également présent à Bangui pour la réunion, a dénoncé comme une «manipulation» les accusations sur le comportement des forces tchadiennes en Centrafrique. «Ce qui se dit dans la presse est une manipulation. Le Tchad est en RCA depuis 20 ans. Le Tchad n'a pas un agenda sur la RCA: nous sommes au regret de constater cette campagne éhontée contre le Tchad», s'est-il insurgé lors de la conférence de presse. «Je lance un appel au peuple centrafricain de ne pas se laisser manipuler par des politiciens qui ont échoué. L'ancien président (François Bozizé, renversé en mars par la coalition rebelle Séléka après avoir été lâché par son allié tchadien) et ses partisans ont jeté la responsabilité de leur échec sur le Tchad. Les Tchadiens ne sont pas les ennemis du peuple centrafricain», a-t-il insisté.

(AFP)

# Rapatriement massif des ressortissants tchadiens fuyant les violences

**Happés par la spirale des tueries intercommunautaires, les très nombreux Tchadiens installés en Centrafrique retournent désormais en masse dans leur pays, un exode marquant un nouveau palier dans le déchirement de la société centrafricaine.**

Ces civils craignent d'être victimes de représailles de milices d'autodéfense locales chrétiennes ou de foules en colère qui les accusent de connivence avec les ex-rebelles, majoritairement musulmans, de la Séléka qui ont chassé le président François Bozizé du pouvoir en mars 2013. Le gouvernement du Tchad, dont des centaines de milliers de ressortissants sont établis en Centrafrique, a lancé un pont aérien depuis une semaine et a déjà évacué près de 3.000 personnes par avion, a annoncé samedi l'Organisation internationale des migrations (OIM). Des convois routiers quittent également Bangui, phénomène sans précédent dans l'histoire pourtant très troublée du pays.

La France, dont l'armée quadrille Bangui avec la force africaine, a de son côté appelé l'ONU à jouer un «rôle plus important» en Centrafrique, où les violences ont fait un millier de morts depuis le début de l'intervention française, le 5 décembre.

Un convoi de plusieurs dizaines de voitures remplies de ressortissants tchadiens a quitté samedi Bangui pour prendre la direction du Tchad sous les huées hostiles et menaçantes d'habitants de la capitale centrafricaine, ont constaté des journalistes de l'AFP.

Des soldats français de l'opération Sangaris ont contenu des manifestants qui voulaient s'en prendre à ces civils rassemblés dans le 4e arrondissement dans un convoi formé de voitures particulières et de taxis chargés de leurs effets personnels. Réfugié près de soldats français, Abdoulaye Saken, accompagné de son épouse et de leurs quatre enfants, raconte: «J'ai voulu emmener ma famille à l'aéroport [où se trouvent les bases de forces françaises et africaines, NDLR] pour les mettre en sécurité mais nous avons été bloqués par des civils. Heureusement, maintenant l'armée française nous protège». Désespéré, il poursuit: «J'ai toujours vécu ici, mes enfants sont nés ici... on ne comprend pas».

Vendredi déjà, un convoi similaire avait pris la route pour fuir les violences meurtrières qui ensanglantent

la ville. Au moins un civil avait été tué et plusieurs enfants blessés par des grenades lancées par des soldats tchadiens de la force africaine (Misca) qui protégeaient ce convoi fuyant sous les injures de la foule.

Depuis le début de l'intervention française le 5 décembre, les violences interconfessionnelles se sont multipliées entre les milices chrétiennes «anti-balaka» (anti-machette, en langue sango) et la Séléka.

Beaucoup de chrétiens, victimes pendant des mois des exactions des Séléka, ont soif de vengeance contre les ex-rebelles et les civils musulmans qui leur sont désormais associés.

Les Tchadiens notamment sont accusés par une majorité de la population de soutenir les ex-rebelles Séléka, dont certains sont originaires du Tchad. Faiseur de roi en Centrafrique, N'Djamena a armé et soutenu la Séléka, selon plusieurs observateurs, dix ans après avoir favorisé le coup de force de François Bozizé.

Après des journées et des nuits de tirs, la capitale centrafricaine a

retrouvé une relative quiétude samedi matin. Seuls quelques tirs sporadiques ont été entendus durant la nuit de vendredi à samedi. Comme les jours précédents, l'armée française était largement déployée dans la ville, dans laquelle patrouillent également des détachements de la Misca. Le président français François Hollande a demandé vendredi à l'ONU de jouer «un rôle plus important» en Centrafrique. Au cours d'un entretien téléphonique avec Ban Ki-moon, le président a souhaité que «les Nations unies jouent un rôle plus important encore dans la période de transition en Centrafrique», après l'avoir remercié «pour l'action dé-

ployée par les Nations unies en vue de renforcer» la force africaine sur place, la Misca.

Après cet entretien, les Nations unies ont annoncé qu'elles comptaient intensifier les discussions sur l'éventuel déploiement d'une force de maintien de la paix. De son côté, l'Union européenne a annoncé l'envoi d'urgence de 20.000 bâches pour abriter certains des centaines de milliers de Centrafricains chassés de leurs domiciles par les violences qui provoquent un désastre humanitaire dans un pays déjà parmi les plus éprouvés du continent.

(Lenouvel obs.fr avec AFP)

● Soudan du Sud

# Le gouvernement prêt à un "cessez-le-feu immédiat"

**Le gouvernement sud-soudanais s'est dit prêt à un "cessez-le-feu immédiat" avec les rebelles de l'ancien vice-président Riek Machar, ont annoncé vendredi des dirigeants africains après des jours d'intenses combats dans cette jeune nation. Mais dans sa première réaction, M. Machar n'a pas pris d'engagement clair sur un éventuel cessez-le-feu.**

Réunis en sommet à Nairobi, des responsables de l'Autorité intergouvernementale sur le développement (Igad), organisation de pays de la Corne de l'Afrique et d'Afrique de l'Est, ont annoncé dans un communiqué «l'engagement du gouvernement de la République du Soudan du Sud à un cessez-le-feu immédiat». Ces dirigeants «appellent le Dr Riek Machar et les autres parties à prendre des engagements similaires».

Toutefois, Riek Machar ne s'est pas engagé clairement. Dans une déclaration au World Service de la BBC, le chef des rebelles a répondu que toute trêve devrait être supervisée, et il a réclamé que le président Salva Kiir libère tous ses alliés actuellement détenus. «Le cessez-le-feu doit être supervisé. Ma position est qu'un cessez-le-feu doit être négocié de telle sorte qu'un mécanisme soit mis en place pour le superviser», a déclaré Riek Machar. «Deuxièmement, j'ai dit aux médiateurs que pour les négociations commencent, il vaut mieux que Salva Kiir libère d'abord les détenus politiques», a-t-il ajouté. Sur le terrain, les combats, qui frap-

pent au moins la moitié des dix Etats sud-soudanais, se poursuivaient, les deux parties affirmant chacune de leur côté avoir pris le contrôle d'une nouvelle ville stratégique: Malakal, la capitale de l'Etat du Haut-Nil, riche en pétrole. Les dirigeants de l'Igad ont enjoint à MM. Kiir et Machar d'entamer un dialogue et de cesser les hostilités d'ici au 31 décembre, faute de quoi ils prendront d'autres mesures non précisées. MM. Kiir et Machar ont formellement accepté d'entamer des pourparlers, mais sans fixer de date.

Le Soudan du Sud est déchiré depuis le 15 décembre par d'intenses combats qui menacent de dégénérer en guerre civile. Au coeur de ce conflit se trouve une rivalité entre le président Kiir et son ex-vice président, limogé en juillet. Le premier accuse le second de tentative de coup d'Etat. Riek Machar nie et reproche à Salva Kiir de chercher à éliminer ses rivaux. Les forces rebelles ont pris en quelques jours le contrôle de capitales régionales comme Bentiu, dans l'Etat pétrolier d'Unité, et Bor, dans celui du Jonglei, reprise par l'armée mardi.

L'Igad, qui avait déjà œuvré à la conclusion de l'accord entre la rébellion sudiste et Khartoum, qui avait mis fin en 2005 à la guerre civile Nord-Sud et ouvert la voie à l'indépendance de Juba en juillet 2011, a condamné vendredi «toute action défiant l'ordre constitutionnel et l'Etat de droit». Le récent conflit dans la jeune nation, indépendante du Soudan depuis juillet 2011, est alimenté par une vieille rivalité politique qui utilise et exacerbe la dimension ethnique: les Dinka de Salva Kiir contre les Nuer de Riek Machar.

Depuis plusieurs jours, des informations émergent sur des violences entre communautés: meurtres, viols, massacres. L'ONU a annoncé la découverte d'au moins un charnier à Bentiu, et un bilan sur l'ensemble du pays de plusieurs milliers de morts. Selon elle, plus de 120.000 personnes ont été déplacées depuis une dizaine de jours. «Ce conflit, qui était d'abord un conflit politique, a dégénéré en une confrontation armée et prend maintenant un caractère tribal, ce qui peut déchirer le tissu social du pays et menacer les institutions de l'Etat», s'est alarmé vendredi le directeur du département Paix et Sécurité de l'Union africaine, El Ghasim Wane, dans un entretien à l'AFP. Le sommet de l'Igad est le dernier effort diplomatique en date de la communauté internationale (ONU, Etats-Unis, pays africains, Chine)

pour tenter d'enrayer la crise sud-soudanaise. Les Etats-Unis, parrains de l'indépendance en 2011 et principal soutien politique et économique du pays depuis, ont réaffirmé jeudi à l'adresse des deux rivaux que leur aide cesserait en cas de coup de force militaire.

Les Nations unies, dont le secrétaire général Ban Ki-moon a menacé mercredi de sanctions les responsables d'exactions, tentent d'envoyer d'ici à la fin de la semaine des renforts de Casques bleus au Soudan du Sud. L'ONU, débordée aux premiers jours des combats, a décidé d'envoyer 6.000 Casques bleus supplémentaires et des moyens aériens afin de mieux protéger les civils venus se réfugier dans ses bases par dizaines de milliers. Ce renfort portera à 12.500 le nombre de soldats de la Mission de l'ONU au Soudan du Sud (Minuss).

Les premiers renforts de l'ONU, un contingent de 72 policiers du Bangladesh, sont arrivés sur place vendredi, a annoncé à New York un porte-parole de l'ONU. En raison des combats, le Soudan a commencé vendredi à évacuer ses ressortissants se trouvant au Soudan du Sud depuis la ville de Bentiu, capitale de l'Etat d'Unité, a annoncé l'agence de presse Suna.

(AFP)





## BANQUE AGRICOLE DU NIGER

# AVIS DE RECRUTEMENT

La Banque Agricole du Niger (BAGRI SA) lance un avis de recrutement de deux (2) cadres pour le renforcement des capacités techniques de ses services à son agence régionale de Dosso. Les postes à pourvoir sont les suivants :

### **I. Poste d'Analyste financier-spécialiste en finance rurale**

#### **Description du poste**

#### **1. MISSION**

Analyser la faisabilité et la rentabilité des dossiers de projets relevant du secteur agro-sylvo-pastoral en vue de leur financement.

#### **2. NATURE ET ETENDUE DES ACTIVITES**

Sous la supervision directe du supérieur hiérarchique, le titulaire du poste est chargé de :

- Déterminer et calculer les risques pris par la Banque lors de l'introduction d'une demande d'attribution d'un crédit,
- Faire une étude approfondie de la situation financière du client qui sollicite un crédit ; s'il s'agit d'une entreprise, examiner ses comptes, identifier ses forces et ses faiblesses par rapport à la concurrence, évaluer ses risques de défaillance...
- Fixer les termes du contrat et les conditions commerciales du prêt : taux d'intérêt, durée, montant des mensualités...
- Calculer les ratios en fonction de l'évolution des comptes,
- Préparer les fiches du Comité de crédit,
- Evaluer la solvabilité d'un client (particulier ou entreprise)
- Conseiller et accompagner le promoteur dans la mise en œuvre du projet,
- Procéder au suivi et à l'évaluation du projet,
- Présenter un rapport périodique des crédits octroyés et sur le déroulement de leur remboursement.

Le titulaire du poste exécute toutes autres tâches à lui confiées par ses supérieurs hiérarchiques.

#### **3. EXIGENCES DU POSTE**

##### **– Connaissances fondamentales**

- Connaissances en techniques bancaires
- Connaissance en Droit bancaire
- Connaissance en analyse financière
- Connaissance en comptabilité générale
- Connaissance du secteur rural
- Connaissance d'une ou de deux langues locales

##### **– Autres aptitudes professionnelles**

- Maîtrise du manuel de procédures en matière d'octroi de crédit
- Maîtrise de l'outil informatique

##### **– Aptitudes et comportement personnel**

- Excellentes aptitudes à la communication et à travailler en équipe
- Capacité à voyager et à séjourner en campagne
- Bonne capacité d'analyse et de synthèse
- Dynamisme
- Disponibilité
- Honnêteté
- Fermeté
- Rigueur
- Discrétion
- Capacité à travailler sous pression

#### **4. PROFIL**

- Diplôme de 3e cycle en Finance Banque (Ingénieur, DEA, DESS, Master II ou équivalent) délivré par une Université ou une Ecole d'Ingénieur de renommée internationale :
- Une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans l'analyse, le suivi et l'évaluation des projets ruraux
- Une connaissance des projets de développement de la petite irrigation serait un atout

### **II. Poste d'Agroéconomiste**

#### **Description du poste**

#### **1. MISSION**

Apporter une expertise relevant de son domaine de spécialisation lors de l'analyse des dossiers de crédit visant à améliorer la qualité des produits agro-

sylvo-pastoraux et la rentabilité des projets de financement.

#### **2. NATURE ET ETENDUE DES ACTIVITES**

Sous la supervision directe du supérieur hiérarchique, le titulaire du poste est chargé de :

- Repérer, évaluer et conseiller la Banque sur les risques spécifiques en matière de financement des unités de productions agro-sylvo-pastorales et des industries qui en découlent,
- Conseiller la clientèle et l'accompagner dans la mise en œuvre technique des projets dans le secteur agro-sylvo-pastoral,
- Conduire des travaux d'analyse et de suivi de dossiers de crédit relevant du secteur agro-sylvo-pastoral,
- Participer au processus d'attribution des marchés (de la rédaction du cahier des charges à la réception du marché, et veiller à la conformité de réalisation),
- Etablir et maintenir des relations rentables et efficaces avec la clientèle et les partenaires,
- Présenter périodiquement à la Direction un rapport sur les opérations de crédit dans le secteur agro-sylvo-pastoral,
- Participer aux travaux d'études d'impact et de suivi-évaluation.

Le titulaire du poste exécute toutes autres tâches à lui confiées par ses supérieurs hiérarchiques.

#### **3. EXIGENCES DU POSTE**

##### **– Connaissances fondamentales**

- connaissances de base en économie et en administration
- connaissance approfondie en agronomie et en technologie des aliments
- Connaissance approfondie du secteur rural nigérien
- Connaissance approfondie des techniques culturales
- Connaissance approfondie des marchés ruraux
- Connaissance des techniques d'irrigation
- Connaissance en techniques bancaires et en analyse financière

##### **– Autres aptitudes professionnelles**

- Maîtrise du manuel de procédures en matière d'octroi de crédit
- Maîtrise de l'outil informatique

##### **– Aptitudes et comportement personnel**

- Excellentes aptitudes à la communication et à travailler en équipe
- Capacité à voyager et à séjourner en campagne
- bonne capacité d'analyse et de synthèse
- dynamisme
- disponibilité
- Honnêteté
- Fermeté
- rigueur
- discrétion
- Capacité à travailler sous pression

#### **4. PROFIL**

- Diplôme en Agronomie ou Agroéconomie de 3e cycle (Ingénieur d'Etat, DESS, DEA ou équivalent), délivré par une Université ou une Ecole d'Ingénieur de renommée internationale
- Une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans la conduite des opérations et projets de développement agricole et pastoral en zones rurales de préférence

#### **III. COMPOSITION ET DEPOT DES DOSSIERS**

Les candidats intéressés peuvent déposer leur dossier de candidature composé de :

- Une demande signée du candidat mentionnant le poste à pourvoir ;
- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae auquel sont annexées les attestations des expériences acquises (certificats de travail) ;
- Une copie certifiée conforme des diplômes ;
- Une copie de la carte d'inscription à l'ANPE.

au plus tard le **lundi 06 janvier 2014 à 17h30** au siège de la BAGRI Avenue de l'O.U.A Place Toumo ou par E-mail à l'une des adresses suivantes :

**[bagri@bagriniger.ne](mailto:bagri@bagriniger.ne) / [badage.amadou@bagriniger.ne](mailto:badage.amadou@bagriniger.ne)**



REPUBLIQUE DU NIGER  
 MINISTERE DU PLAN, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE  
 DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT  
 COMMUNAUTAIRE  
 PROJET DE GESTION DE RISQUES DE CATASTROPHES ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN (PGRC-DU)  
 Unité de Coordination de la Préparation du Projet  
 BP : 223 / Tél : 20 75 23 34 / 37 / Email : uepracc@pracc.ne

## Avis d'Appel d'Offres National

N°001/2013/PGRC-DU / IDA PPA N°Q862  
 Fourniture d'un véhicule 4X4 Station Wagon pour le compte du PGRC-DU

1. La République du Niger a obtenu un financement de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour un montant d'Un Million Cinq Cent Mille (1 500 000) dollars US pour financer le coût de la préparation du Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain ( PGRC-DU), et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché N° **001/2013/PGRC-DU /PPA IDA Q862** pour la fourniture d'un véhicule 4x4 station Wagon. La passation du Marché sera conforme aux règles et procédures d'éligibilité de la Banque mondiale.

2. Le Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain (PGRC-DU) sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir le véhicule ainsi que la fourniture de services connexes (immatriculation, fourniture de trousse à outils et de manuel d'utilisation ainsi que des services d'entretien).

Les fournitures sont réparties en un lot unique ci-après décrit : **un (1) véhicule 4x4 Station Wagon.**

3. Le délai de livraison est de **Trente (30) jours calendaires** à compter de la date de notification du marché approuvé.

Les Fournitures seront livrées au siège de l'Unité d'Exécution du projet.

4. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans les « Directives : passation des marchés de fournitures, de travaux et de services (autres que les services de consultants) par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID, janvier 2011, et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

5. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité d'Exécution du Projet d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance (PRACC) et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous du lundi au jeudi (jours ouvrables) entre **8heures et 16 heures et le vendredi (jours ouvrables) de 8heures à 13 heures.**

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

- Avoir exécuté en tant que fournisseur principal au moins deux (2) marchés portant sur des fournitures de matériels de nature similaire au cours des cinq (05) dernières années.

- Les soumissionnaires devront en sus produire une attestation de régularité fiscale et une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) datée de moins de trois mois à la date limite de dépôt des offres.

7. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet en français à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de **Vingt Cinq Mille (25.000) francs CFA.**

Le paiement sera effectué en espèces. Le document d'Appel d'offres peut être retiré au siège du Projet d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance (PRACC), au Boulevard Mali Béro, avenue du Mounio ou peut être envoyé par courrier électronique.

8. Les offres rédigées en français devront être soumises en Trois exemplaires (un original et Deux copies) à l'adresse ci-dessous **au plus tard le 31 janvier 2014 à 10 heures.**

La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

Les offres remises après 10 heures ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires et ou de leurs représentants qui le souhaitent dans la salle de réunion du PRACC le 31 janvier 2014 à 10 heures 30 minutes.

Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre, d'un montant égal à Quatre Cent Cinquante Mille (450 000) de FCFA.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

**Projet d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance**  
**Boulevard Mali Béro, Avenue du Mounio**  
**BP : 223 Niamey, Tél : (227) 20 75 23 34/ 20 75 23 37**  
**Email : uepracc@pracc.ne**



Maître WASSIRI IBRAHIM Sidi Chaffa Notaire à la résidence de Niamey Quartier Maourey, Rue de la Copro, BP : 11 241 Tel : 20.33.03.30, E-mail : sidichaf@yahoo.fr

## AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
**Dénomination :** La société a pour dénomination sociale "JOB HOUSE NIGER" (MAISON DE L'EMPLOI AU NIGER) EN ABREGE "JHN" SARL.U  
**Objet :** La société a pour objet, les domaines d'intervention et de compétences suivants :  
 • La sélection ou le recrutement de personnel;  
 • Le remplacement, la location ou la délégation de personnel ;  
 • La sous-traitance de services ;  
 • La formation en tous domaines ;  
 • L'accompagnement des entreprises dans la définition de leur organisation juridique, leur stratégie, leur marché;  
 • Le conseil et l'élaboration de diagnostics et recommandations notamment en matière de ressources humaines, gestion financière, marketing, informatique, management optimisation juridique et fiscale, gestion du personnel;  
 • Toute autre tâche liée à l'emploi et à la gestion des ressources humaines de manière générale.  
 Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.  
**Siège social :** BOULEVARD MALI BERO, BP: 10.096 Niamey, TEL: 96.52.23.70/90.32.14.82/94.01.21.05/93.80.29.94 (Rép. du NIGER).  
**Capital :** Cinq Millions (5.000.000 ) F CFA divisé en Cinq Cents (500) parts de dix mille (10.000) F CFA chacune, entièrement souscrites et libérées, attribués à l'associé unique  
**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM), sauf dissolution anticipée ou prorogation.  
**Gérance :** Monsieur DAOUA AMADOU.  
**Dépôt au greffe et Immatriculation :** Dépôt des pièces constitutives au greffe du Tribunal de Grande Instance hors classe de Niamey en date du 23 décembre 2013, et la société est immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro : **RCCM-NI-NIA-2013-B-3374.**  
**POUR AVIS: LE NOTAIRE**

ETUDE DE MAITRE RAMATOU M. WANKOYE, NOTAIRE, Rue du Château Neuf B.P 10339/ Tel: 20.74.01.50 /E-mail : wank@intnet.ne / Niamey - Niger

## AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

Il a été constitué par les soins de Maître Ramatou M. WANKOYE, Notaire à la résidence de Niamey, Rue du Château Neuf, une société aux caractéristiques suivantes:  
**Dénomination sociale:** VINAYAK  
**Forme juridique:** Société A Responsabilité Limitée  
**Capital social :** UN MILLION (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) F CFA chacune, entièrement souscrites en numéraire et libérées.  
**Siège social:** Niamey KATAKO, Boutique N°0095, CN 2  
**Objet :** La société a pour objet en tous pays et particulièrement en République du Niger sous la réserve expresse de se conformer à la législation en vigueur au Niger pour celles des activités ci-après qui seraient soumises à une réglementation particulière :  
 -L'achat et la vente de batteries usagers et de ferrailles de toute nature et de toute provenance;  
 -L'importation et l'exportation de ces produits et dérivés ;  
 -La participation de la société dans toutes entreprises similaires ou connexes ;  
 -Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes.  
**Durée :** 99 ans à compter du 19 décembre 2013  
**Co-Gérants :** Messieurs Gaur GAJENDRA SINGH, Malla MAN BAHADUR et Agarwal RAMESH KUMAR  
**Immatriculation :** Deux (02) expéditions des statuts ont été déposées au Greffe du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey et la société immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **NI-NIA-2013-B-3357 du 19 décembre 2013.**

**POUR AVIS: LE NOTAIRE**

Etude de Maître Djibo Hamsa Garba Notaire, à la Résidence de Niamey (République du Niger), RUE LI 18 / BP : 2444, Tel : 21.76.97.02

## AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'Etude de Maître Djibo Hamsa Garba Notaire, à la Résidence de Niamey (République du Niger), RUE LI 18, de la perte de l'Acte de Cession d'Immeuble Non Bâti de la parcelle V de l'ilot 11 630, lotissement Cité 2010, d'une superficie de QUATRE CENTS (400) mètres carrés au nom de Mr Hama Mamoudou.  
 Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer au service des affaires domaniales de la Communauté Urbaine de Niamey ou à l'étude ci-dessus indiquée  
**Pour avis, Maître Djibo Hamsa Garba**

## AVIS DE PERTE

ETUDE DE MAITRE SOULEYMANE GARBA, Notaire à la résidence de Niamey (République du Niger), Quartier Cité Poudrière Avenue du Damergou, Boite Postal : 11.167, Tel : 20.74 1264, (non loin de TOUTELECOM NIGER S.A.)  
 Il est donné avis de la perte des actes de cession des parcelles G de l'ilot 2039 du lotissement Route Filingué au nom de Mr Soumana Garba.  
 Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir les déposer à l'ETUDE DE MAITRE SOULEYMANE GARBA, Notaire à la résidence de Niamey (Républiques du Niger), Quartier Cité Poudrière, Avenue du Damergou, Boite Postal : 11.167, Tel : 20.74 1264, (non loin de TOUTELECOM NIGER S.A.) ou au service domanial de la Ville de Niamey.

REPUBLIQUE DU TCHAD  
 MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DIRECTION GENERALE DES BATIMENTS CIVILS  
 DIRECTION DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET DES LOGEMENTS

## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°44/MIE/SG/DGBC/DBAL/2013

1. Le Gouvernement de la République du Tchad a prévu au Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2013 et les années suivantes un crédit pour financer le coût des travaux de construction et des équipements des édifices publics.  
 Il se propose d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements autorisés au titre du marché issu du présent Appel d'Offres.

2. Le Ministère des Infrastructures et Transports, représenté par la Direction Générale des Bâtiments Civils, invite par le présent avis d'appel d'offres, les candidats remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli cacheté pour l'exécution des travaux de **Construction et équipement du Siège de l'Ambassade du Tchad à Niamey au Niger.**

3. Les travaux se composent de :  
 - Un bâtiment (R+1) abritant les bureaux de la Chancellerie  
 - Un bâtiment (R+1) abritant la résidence de l'Ambassadeur et suites présidentielles :  
 - Un bâtiment (R+1) de type F4 servant de logement de 4 familles ;  
 - Un bâtiment type F4 servant de case de passage  
 - Deux locaux pour groupe électrogène  
 - Une case de gardien ;  
 - Une guérite,  
 - Clôtures ;  
 - VRD ;  
 - Furniture et installation des équipements (meubles et informatique)

4. Le processus se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'Offres décrites dans le Décret n°503/PR/PM/SGG/2003, portant Code des Marchés Publics dans la République du Tchad.

Tous les candidats satisfaisant aux critères d'éligibilité énoncés dans les dispositions dudit Code des Marchés Publics sont admis à soumissionner.

5. Les Entreprises remplissant les conditions requises peuvent obtenir un complément d'information auprès de l'Ambassade du Tchad à Niamey au Niger ou de la Direction des Bâtiments Administratifs et des Logements, BP 984

Tél (235) 252 48 71 Ministère des Infrastructures et des Transports Route de Farcha et peuvent examiner le Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse ci-dessus indiquée tous les jours ouvrables de lundi à jeudi de 7 h 00 à 15 h 30 et les vendredis de 7 h à 12 h 00.

6. Les candidats intéressés peuvent acheter un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres au Services des Passations des Marchés du Ministère des Infrastructures et Transports ou à l'Ambassade du Tchad à Niamey au Niger, moyennant paiement d'un montant non remboursable de **trois cent mille (300.000) FCFA.**  
 Le paiement devra être effectué contre une quittance à la vue de laquelle le dossier pourra, au choix du candidat, être retiré directement à l'adresse ci-dessus ou les demandes d'envoi des dossiers par courrier express doivent être accompagnées d'une somme non remboursable de **cinq cent mille francs cfa (500.000 F CFA).**

L'Administration ne peut en aucun cas être tenue responsable de la non réception des dossiers expédiés quel que soit le mode d'expédition.

7. Les offres doivent parvenir à l'adresse indiquée ci-après : l'Ambassade du Tchad à Niamey au Niger ou la Direction Générale des Bâtiments Civils du Ministère des Infrastructures et des Transports au plus tard le **03 février 2013 à 9 heures** précises. Elles doivent être accompagnées d'une garantie d'offre d'un montant de **deux pour cent (2%)** du montant de la soumission. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées. Le soumissionnaire s'engage à maintenir la validité de son offre pendant une période de 90 jours à partir de la date limite de dépôt des offres.

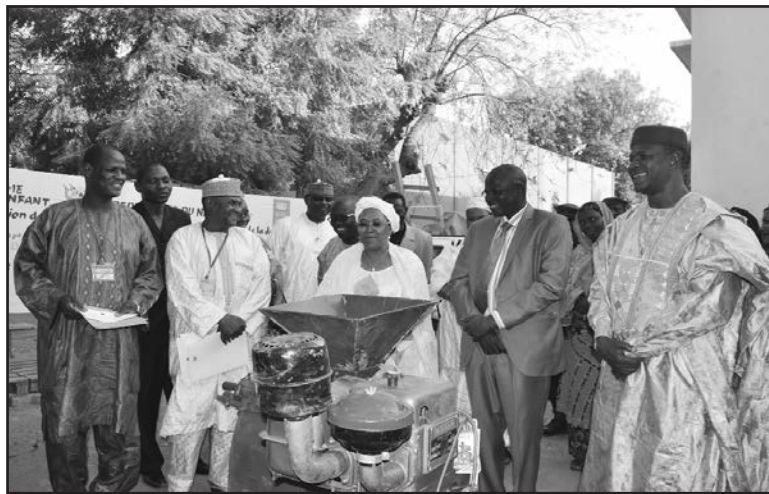
8. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture le **11 février 2013 à 10 heures**, dans la Salle des Réunions de la COJO sise au Rez-de-chaussée de l'immeuble de CSCP du Ministère des Infrastructures et des Transports BP 436 Route de Farcha N'Djaména.

Le Ministre des Infrastructures et des Transports  
**ADOU M YOUNOUSMI**



● *Remise officielle de 20 décortiqueuses aux groupements féminins des Régions de Dosso et Tillabéri*  
**Alléger les tâches ménagères aux femmes**

La ministre de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, Dr Maikibi Kadidiatou Dandobi, a remis officiellement, vendredi dernier, aux groupements féminins des régions de Dosso et Tillabéri, vingt (20) décortiqueuses de céréales. D'un coût total de 31 millions de FCFA, cet appui est financé par le Projet d'Appui au processus de la décentralisation du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). La cérémonie qui s'est déroulée au Centre d'accueil des enfants en difficultés familiales de Niamey a enregistré outre la présence des cadres régionaux et centraux du Ministère, la présence du Gouverneur de la région de Tillabéri M. Hassoumi Diabiri et de celui de la région de Dosso M. Seydou Zataou Ali.



Seïni Moussa stagiaire/ONEP

Lors de la remise du matériel

Chacune des deux régions bénéficie de 10 décortiqueuses. Ce matériel ainsi remis est destiné aux communes d'Imana, Tondikandia, Dargol et Gothèye pour la Région de Tillabéri, et celles de Loga, Falwel, Koré Mairoua et Guechemé pour la région de Dosso. En dotant ces groupements féminins de ces décortiqueuses, le Ministère en charge de la Promotion de la femme vise à alléger les tâches domestiques des femmes afin de leur permettre de s'adonner aux activités génératrices de revenus. En remettant cet important matériel aux deux gouverneurs de Dosso et de Till-

abéri, la ministre de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant a rappelé les efforts du Gouvernement de la 7<sup>ème</sup> République pour toutes les actions salvatrices qu'il a entrepris à l'endroit des populations en général et des femmes nigériennes en particulier. Elle a invité les parties prenantes à bien gérer et à pérenniser ces équipements. Dr Maikibi Kadidiatou Dandobi a demandé aux vaillantes femmes bénéficiaires de se mobiliser et de s'approprier ces équipements afin de jouir des bénéfices de cette action. La ministre de la Population, de la Promotion de la femme

et de la Protection de l'enfant a également attiré l'attention des responsables des services techniques chargés d'accompagner les bénéficiaires sur l'importance de la mise en place de tous les mécanismes pour assurer la pérennisation de cet équipement. Elle a annoncé qu'une note technique qui donne des indications sur le mode de gestion est élaborée et sera remise aux directions régionales. Dr Maikibi Kadidiatou Dandobi a enfin réitéré sa gratitude au PNUD ainsi qu'à tous les

partenaires pour leurs appuis constants aux actions de promotion de la femme et du genre. Le Gouverneur de la Région de Dosso M. Seydou Zataou Ali a pris la parole pour exprimer toute sa reconnaissance au nom des vaillantes femmes de sa région au Ministère de la Population et à l'ensemble de son équipe qui ne ménage aucun effort pour assurer l'épanouissement de ces groupes cibles. Après avoir énuméré les difficultés auxquelles les femmes de

Dosso sont confrontées, il a relevé toute l'importance de ce don qui, selon lui, entre dans la droite ligne de l'initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens) si chère au Président de la République. Il a rassuré ces généreux donateurs que cet équipement sera remis aux vaillantes femmes de la région avant d'encourager et de soutenir ce genre d'initiatives.

Quant au Gouverneur de Tillabéri M. Hassoumi Diabiri il a fait ressortir l'intérêt de ce geste. «Ce don de dix décortiqueuses de céréales destinées à ma région permettra de réduire de façon significative la pénibilité des tâches ménagères. Les femmes peuvent alors s'adonner à d'autres activités génératrices de revenus et accroître ainsi leurs revenus» a-t-il dit. Il a donné l'assurance qu'il veillera personnellement à l'utilisation judicieuse de ces équipements et leur rentabilisation au niveau des sites concernés.

● Aissa Abdoulaye Alfary

● *Atelier de mise en place de l'organisation interprofessionnelle de la filière oignon*  
**Accroître la visibilité et la valeur ajoutée de la filière oignon**

Le Projet de Développement des Exportations et des marchés agro sylvo pastoraux (PRODEX) a procédé, le vendredi dernier, au stade général Seyni Kountché, à la mise en place du comité interprofessionnel de la filière oignon. Cette cérémonie a été présidée par le Secrétaire général du ministère de l'agriculture Illa Djimrao en présence du représentant du Haut Commissariat l'Initiatives 3N, du Coordonnateur du PRODEX et de plusieurs participants.

La filière oignon constitue pour les populations du Niger un important levier de croissance économique et de lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi dans la conception du PRODEX, cette filière a été classée parmi les filières prioritaires et a bénéficié dans le cadre de ce Projet, d'importants investissements dans ses différents maillons (3 677 sous projets) pour un montant décaissé de plus de 4.739.018.195 FCFA sous forme de subvention au 31 octobre 2013. Ainsi, depuis plus de deux ans, le PRODEX a amorcé un processus de structuration des acteurs des filières prioritaires en vue de la mise en place des interprofessions susceptibles de canaliser leurs propres efforts et ceux des autres partenaires pour le

développement du secteur rural. Ce processus a abouti pour la filière oignon à la mise en place de 18 collèges professionnels régionaux. En procédant à l'ouverture de l'atelier, le Secrétaire général du ministère de l'agriculture M. Illa Djimrao a rappelé que l'atelier national organisé les 9 et 10 janvier 2013 a permis de faire un bilan d'étape et d'orienter la suite du processus. En outre, l'organisation du 11 au 13 juillet dernier, des assemblées générales constitutives des associations professionnelles nationales a permis la mise en place de trois associations professionnelles nationales des producteurs, des transformateurs et des commerçants de la filière oignon. «Comme vous le savez, l'organisation des différents acteurs de la filière

en professionnels susceptibles d'accroître la valeur ajoutée au niveau des différents maillons de la filière, cadre parfaitement avec l'initiative 3N du Programme de Renaissance du Président de la République, Son Excellence Monsieur Issoufou Mahamadou», a précisé Illa Djimrao. Pour ce faire, les participants auront à passer en revue les missions généralement dévolues à l'interprofession et les principes de son fonctionnement, à examiner et à adopter les statuts et règlement intérieur régissant le fonctionnement interne de l'interprofession. Cette mission une fois accomplie, permettra aux différents délégués des organisations présentes à la rencontre, de mettre en place le Comité interprofessionnel National. Le Secrétaire général du ministère de l'Agriculture M. Illa Djimrao s'est dit convaincu de la qualité des compétences réunies, et de la richesse des expériences respectives, et a fondé

l'espoir que les résultats auxquels ils parviendront à l'issue de cette rencontre permettront de mettre la filière oignon sur de meilleures perspectives économiques et sociales. Il a du reste, au nom du Gouvernement de la 7<sup>ème</sup> République, remercié la

pour accompagner la filière oignon à travers le PRODEX qui intervient dans les huit régions du Niger. Ce projet a pour l'objectif premier d'accroître la valeur des produits commercialisés en particulier la filière oignon ou l'or violet du Niger. Le coordonnateur du PRODEX a,



Aboubacar Abzo stagiaire/ONEP

La table de séance à l'atelier

Banque Mondiale pour ses appuis dans le financement du PRODEX. Quant au coordonnateur national du PRODEX, M. Bola Moussa, il a dans son mot de bienvenue, souligné l'intérêt accordé par les autorités de la 7<sup>ème</sup> République

par ailleurs, invité les participants à élire des hommes et des femmes, capables de représenter le Niger au-delà de ses frontières.

Zeinabou Bissoundi (stagiaire)



REPUBLIQUE DU NIGER  
 MINISTERE DE L'ENERGIE ET DU PETROLE  
 DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENERGIE

## AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

Relatif à la fourniture et à l'installation des ouvrages d'évacuation d'énergie à partir de la centrale thermique Diesel de 100 MW de Gorou Banda à Niamey (Niger)

Le Gouvernement de la République du Niger a sollicité et obtenu des prêts auprès de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et de la Banque Islamique de Développement (BID) et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour financer la fourniture et l'installation des ouvrages d'évacuation d'énergie à partir de la centrale Diesel de 100 MW de Gorou Banda à Niamey (Niger).

Le Ministre de l'Energie et du Pétrole lance un Appel d'Offres International Ouvert pour la sélection d'une Entreprise chargée de la fourniture et l'installation des ouvrages d'évacuation d'énergie à partir de la centrale Diesel de 100 MW de Gorou Banda à Niamey (Niger).

Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent retirer le Dossier d'Appel d'Offres pour la Fourniture et l'installation des ouvrages d'évacuation d'énergie à partir de la centrale Diesel de 100 MW de Gorou Banda à Niamey (Niger) à la Direction Générale de l'Energie du Ministère de l'Energie et du Pétrole, à l'adresse ci-dessous, sur présentation du récépissé de paiement d'un montant de **cinq cent mille (500 000) F CFA** à la caisse du siège de la Société Nigérienne d'Electricité NIGELEC - tel. +(227) 20 72 26 92 - Boîte Postale 11 202 Niamey - 201, Avenue du Général De Gaulle.

Ministère de l'Energie et du Pétrole  
 Direction Générale de l'Energie  
 Immeuble ONAREM, 4<sup>ème</sup> Etage, Porte 419  
 BP 11700-Niamey-Tel / Fax : +(227) 20 73 65 30 +(227) 20 73 27 59  
 E-mail : [dge\\_mep@intnet.ne](mailto:dge_mep@intnet.ne)

Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir toute information complémentaire à l'adresse ci-dessus.

Les offres présentées conformément aux instructions aux soumissionnaires, devront parvenir ou être remises au plus tard le **jeudi 27 février 2014 à 10 heures** à l'adresse du Maître d'Ouvrage ci-dessus et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant au moins égal à trois cent millions (300 000 000) F CFA.

Le délai de validité de cette garantie de soumission est de **cent cinquante (150) jours** à partir de la date limite de dépôt des offres.

Les offres reçues après le début de la séance de dépouillement seront rejetées.

L'ouverture des plis aura lieu le **même jour à 10h30 mn** en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai minimum de **cent vingt (120) jours**, à compter de la date limite de remise des offres.

Par décision motivée, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'Offres.

**LE MINISTRE DE L'ENERGIE ET DU PETROLE**  
**FOUMAKOYE GADO**

drive dentsu

moovtarif

**Moov brise les frontières !**

no limit™

- 1 F/sec vers moov et les autres réseaux
- 1 F/sec vers l'international\*
- Envoyez « MOOV » par SMS au 4046 (coût du SMS : 1000 F)

ISO 9001  
 BUREAUVERITAS  
 Certifiée

www.moov.ne

Validité de Souscription : 7 jours.  
 Service Clients : 888 ou 801

groupe  
**etisalat**

\* Liste des pays concernés disponible au service clients.

Offre susceptible de modification sans préavis.



**Le cœur artificiel et les autres plus grandes avancées médicales de 2013**

**N°1, le cœur artificiel CARMAT :**

Bijou technologique, biologique et électronique de 900g, entièrement français selon la volonté de son créateur, le Professeur Carpentier. Ce cœur artificiel est reconnu comme une avancée majeure, même si un seul patient en a aujourd'hui bénéficié et si sa taille ne convient pas à tous les thorax. Le manque de greffons cardiaques s'aggrave à cause de la diminution des accidents (ce qui est une bonne chose) et à une moindre volonté de don au moment du décès, notamment de la famille (ce qui en est une moins bonne). Le cœur artificiel CARMAT permettrait de suppléer ces insuffisances et constitue certainement le progrès le plus spectaculaire de 2013.

**N° 2, lutte contre le Sida :**

Des chercheurs sont parvenus à détruire les virus cachés dans certaines cellules du système immunitaire, notamment les macrophages. Il est désormais possible de les en déloger grâce aux récents travaux de l'équipe du professeur Philippe Benaroch (laboratoire immunité et cancer, Inserm/Institut Curie à Paris). Grâce à un anticorps, ces chercheurs ont réussi à empêcher la libération de ces virus. Un brevet français vient d'être déposé pour la molécule permettant d'y parvenir. C'est un espoir de venir définitivement à bout du HIV. Si cela est vérifié, c'est une véritable innovation qui rendrait possible d'envisager la guérison du Sida.

**N°3, généralisation du dépistage bon marché du cancer du col de l'utérus :**

Actuellement, 80 % des femmes atteintes d'un cancer du col de l'utérus vivent dans des pays en développement, le frottis, qui en permet le dépistage, étant trop coûteux. Une méthode bon marché vient d'être validée : si, une minute après l'application de vinaigre sur le col utérin à l'aide d'un coton-tige, les tissus deviennent blancs, alors cela signifie qu'ils sont précancéreux ; sinon, leur couleur ne change pas. C'est un très vieux test, le test à l'acide acétique, moins performant que le frottis. L'exemple de l'Inde montre que l'ont sauve plus de vie avec un test simple, peu coûteux, large-

ment employé, qu'un test plus performant, mais plus cher et peu employé.

**N°4, traitement de l'obésité et de l'anorexie :**

L'obésité correspond certainement, au moins partiellement, à un dérèglement biologique. Le mécanisme proposé par l'équipe du professeur Pierre Déchelotte de l'université de Rouen est intéressant. Après le tabac et l'alcool, l'obésité est avec le manque d'exercice une des causes majeures des maladies chroniques (dites non transmissibles) qui représentent aujourd'hui les causes principales de décès dans le monde, et pas seulement dans les pays développés.

(Atlantico.fr)

**Usage des smartphones et réussite scolaire: des résultats à méditer**

Il suffit généralement d'utiliser quotidiennement un smartphone pour prendre la mesure de ce que peut être l'addiction. Et il suffit d'observer le comportement compulsif des plus jeunes avec ces outils de communication pour se poser quelques sérieuses questions. A commencer par celle de l'impact de l'usage de cette technologie sur leur équilibre psychique. Impacts positifs (ouverture sur le monde, maîtrise de l'écriture «texting» avec une ou plusieurs extrémités des doigts, etc.) mais aussi négatifs, au premier rang desquels une forme nouvelle, massive et contagieuse d'assuétude comportementale. Un sujet déjà abordé par planetesante.ch.

**Effet anxiogène**

Une équipe de chercheurs de l'université américaine de Ken State (Ohio) a choisi d'étudier un des aspects de cette modification excessivement rapide des comportements des adolescents. Ils publieront leurs résultats détaillés dans le prochain numéro de la revue spécialisée Computer in Human Behaviour (1). Leur interrogation portait sur le fait de savoir si l'usage croissant (et parfois dévorant...) des smartphones par les adolescents est associé à des résultats mesurables en matière de qualité de vie, de réussite sociale et, plus

généralement, de bien-être des jeunes utilisateurs. Ces derniers auraient le plus grand intérêt à découvrir les conclusions de ces chercheurs: plus l'usage du smartphone est fréquent, plus l'anxiété de l'utilisateur augmente et plus sa satisfaction en matière de qualité de vie diminue.

**Résultats scolaires à la baisse**

Dirigés par Andrew Lepp (Kent State University, College of Education, Health and Human Services), ces chercheurs ont mené leur travail auprès de 496 étudiants volontaires. L'usage quotidien de leur(s) smartphone(s) a été mesuré. Chaque étudiant a également passé des tests pour évaluer son niveau d'anxiété et de satisfaction quant à son mode de vie. Enfin, les chercheurs ont pu croiser toutes ces données avec celles des bulletins et résultats scolaires de ces mêmes étudiants.

L'analyse montre que l'usage du smartphone et le «texting-SMS» sont corrélés de manière négative aux critères de réussite scolaire. Ils sont en revanche corrélés de manière positive à l'anxiété. Or il est par ailleurs établi que statistiquement la réussite scolaire est inversement associée aux différentes manifestations de l'anxiété. Les résultats établissent ainsi, avec un fort degré de signification statistique, que l'aug-

mentation de l'usage des smartphones est inversement proportionnelle au bien-être et aux performances universitaires.

**Addiction accentuée**

Ces données doivent être replacées dans le contexte technologique mouvant qui fait que les différences fonctionnelles entre les smartphones d'aujourd'hui et les ordinateurs traditionnels s'estompent de plus en plus vite. Un contexte qui voit aussi les vitesses de connexion et les gammes de services et de réseaux augmenter à très vive allure. Autant d'éléments qui laissent redouter une accentuation des symptômes de l'addiction.

Il y a quelques mois une enquête menée par une association de médecins dans le centre de la France établissait que trois adolescents sur quatre plaçaient leur téléphone mobile la nuit sous leur oreiller (2). Ses auteurs concluaient à la nécessité d'apprendre aux jeunes à se protéger des possibles impacts organiques de cette nouvelle technologie –notamment en ayant recours aux kits «mains libres». A l'évidence les possibles impacts intellectuels et psychologiques sont également aujourd'hui à prendre en compte.

(Slate.fr)

SOCIÉTÉ ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION, RÉGIE PAR LE CODE CIMA  
 au Capital de 1 595 004 000 F CFA  
 Siège Social: Avenue de la Marine Niamey, B.P. 426  
 RCCM Ni-NIM-2004-B-232 \*\*\* NIF 1299  
 TELEFAX (227) 73 40 44 - TEL. : (227) 73 55 26 - 73 55 41 E-Mail : leyma@entnet.ne

COMMUNIQUE

**Le Président du Conseil d'Administration de la SOCIÉTÉ NIGÉRIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES « LEYMA », a l'honneur de convier Madame et Messieurs les Administrateurs à assister à la réunion du Conseil d'Administration qui aura lieu le samedi 04 janvier 2014 à partir de 09 h 30 mn au Siège de ladite Société, afin de délibérer sur le projet d'Ordre du Jour suivant:**

1. Adoption du Procès Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 juillet 2013.
2. Examen des prévisions budgétaires 2014.
3. Questions diverses

INCROYABLE MAIS VRAI

Ces chiens sont terrifiés par les chats !

A la maison, ce sont bien les chats qui font la loi. Cette compilation réalisée par le Huffington Post Comedy en est la preuve ultime. Dans ces séquences, on voit les chiens qui sont totalement paralysés à l'idée d'approcher un chat. On savait les deux animaux ennemis, mais on n'imaginait pas que les félins avaient pris un aussi gros avantage sur les canins.

Quand à la maison, ces propriétaires d'animaux possèdent à la fois un chien et un chat, la cohabitation n'est pas toujours aisée. En effet, les deux animaux ont beau partager le même toit, ils ne sont pourtant pas prêts à enterrer la hache de guerre. Alors à la maison, moins ces animaux se croisent et mieux ils se portent. Cette compilation montre la peur déraisonnable des chiens face aux chats. Peu importe la taille du toutou ou du matou, ces deux animaux ne se supportent pas et le chat connaît son pouvoir d'intimidation. D'ailleurs, ils n'hésitent pas à en jouer et sème la terreur chez les chiens. Ces images nous montre donc qu'un chien peut rester plusieurs minutes à attendre que le chat se déplace pour pouvoir traverser un couloir, descendre des escaliers ou entre dans une pièce.

## H O R O S C O P E

<p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 0;">BÉLIER</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">21 mars - 19 avril</p> <p style="margin: 5px 0;">Vous serez tourné vers l'avenir et positif en toutes circonstances.</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 0;">TAUREAU</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">20 avril - 20 mai</p> <p style="margin: 5px 0;">Ne signez aucun papier. Ça peut attendre l'année prochaine, non?</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 0;">GÉMEAUX</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">21 mai - 21 juin</p> <p style="margin: 5px 0;">Vous aurez toutes sortes d'activités.</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 0;">CANCER</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">22 juin - 22 juillet</p> <p style="margin: 5px 0;">Votre curiosité sera très aiguisée.</p>
<p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 0;">LION</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">23 juillet - 21 août</p> <p style="margin: 5px 0;">Vous prendrez de bonnes résolutions pour l'année à venir.</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 0;">VIERGE</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">22 août - 21 sept.</p> <p style="margin: 5px 0;">Soyez ouvert d'esprit et diplomate en toute occasion.</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 0;">BALANCE</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">22 sept. - 22 oct.</p> <p style="margin: 5px 0;">On considérera votre travail avec attention.</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 0;">SCORPION</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">22 oct. - 21 nov.</p> <p style="margin: 5px 0;">Ce que vous aimez, c'est faire votre petite révolution.</p>
<p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 0;">SAGITTAIRE</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">22 nov. - 21 dec.</p> <p style="margin: 5px 0;">On se calme, on se détend et si besoin on fait un petit régime.</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 0;">CAPRICORNE</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">22 dec. - 20 janvier</p> <p style="margin: 5px 0;">La fête aura déjà commencé...</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 0;">VERSEAU</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">21 janv. - 18 février</p> <p style="margin: 5px 0;">Ayez confiance en vous. Vous avez de l'expérience.</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 0;">POISSONS</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">19 fev. - 20 mars</p> <p style="margin: 5px 0;">Si vous voyagez, jolies rencontres en perspective.</p>

PHARMACIES DE GARDE

Du Samedi 28 Déc. 2013 au Samedi 4 Janvier 2014

- ☞ Indépendance
- ☞ Mali Béro
- ☞ Chateau 8
- ☞ Liberté
- ☞ Centrale
- ☞ Ni'ima
- ☞ Cité Caisse
- ☞ Liptako
- ☞ Dendi
- ☞ Gamkallé
- ☞ Abdoul Karim
- ☞ Ténéré
- ☞ 2<sup>ème</sup> Arrondissement
- ☞ Wadata
- ☞ Yantala
- ☞ Collège Mariama
- ☞ Dar Es Salam
- ☞ Populaire Talladjé
- ☞ Pop. Hôpital (sauf les dimanches)

NUMEROS UTILES

Renseignements :	12
Réclamations :	13
SAMU :	15
Police Secours :	17
Sapeurs Pompiers :	18
Hôpital :	20 72 22 53
Médecins de nuit :	20 73 47 37



## Clôture de l'atelier de validation des documents de réflexion sur la lutte traditionnelle

# Des solutions appropriées pour la réussite du sabre national

Après deux (2) jours d'intenses travaux ponctués d'échanges fructueux, les participants à l'atelier de validation des documents de réflexion sur la lutte traditionnelle ont examiné, analysé et validé les documents soumis à leur appréciation. L'objectif est de doter notre pays d'instruments de référence en matière de la lutte traditionnelle considérée comme sport roi et mobilisant toutes les composantes du pays.

Les documents ayant fait l'objet du présent atelier, ont porté sur le code de la lutte et le document de réflexion sur la lutte. En prenant la parole à cette occasion, le directeur de Cabinet du Ministère de la Jeunesse et des Sports, M. Dan Tonka Harouna a d'abord indiqué que les participants se sont investis avec beaucoup de professionnalisme et de sérénité pour apporter aux deux documents les propositions et les amendements nécessaires pour leur finalisation. Il s'est dit réjoui de la pertinence de ces documents qui ont relevé la forte implication des acteurs de la lutte, des responsables administratifs et coutumiers de toutes les régions du Niger, et du fait que cette réflexion sur la lutte constitue le renouveau de la lutte traditionnelle de notre pays qui s'aligne parfaitement au programme de renaissance pour le Niger du Président de la République. A l'issue des travaux, les participants ont formulé des recommandations lues par le rapporteur général M Silimane Mohamed. Ainsi, à l'endroit de la FENILLUTTE, les participants recommandent le respect des textes statutaires de la dite fédération notamment la tenue régulière des Assemblées générales ; l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de développement de la lutte au Niger, la formation des dirigeants à tous les niveaux en vie associative, la formation des anciens lutteurs en vue de leur permettre de créer et de gérer des clubs, la formation ainsi que le recyclage des arbitres à tous les

niveaux. A l'endroit du Ministère en charge des sports, les participants ont recommandé l'exercice de la tutelle vis-à-vis de la FENILLUTTE notamment la création d'un comité de suivi et d'application des recommandations issues de l'atelier de validation ; la sensibilisation des responsables à tous les niveaux pour le respect et l'acceptation des sanctions prévues par le code du sabre national. En outre, les participants encouragent l'Etat à apporter son appui financier, ainsi que les collectivités décentralisées afin qu'elles



La table de séance à la clôture de l'atelier

prennent en compte dans leur budget les activités liées à la participation des équipes régionales aux compétitions du sabre national. L'atelier a aussi recommandé au

ministre de la Jeunesse et des Sports, d'intercéder auprès du ministre en charge de l'intérieur en vue d'interdire le recrutement des lutteurs de nationalité étrangère au

niveau des différentes équipes régionales. Pour mettre fin à cette pratique, il est recommandé à ce que le certificat de nationalité fasse partie des pièces qui constituent le dossier de tout lutteur participant aux compétitions du sabre national ; etc. Les participants ont recommandé aux autorités de la 7<sup>ème</sup> République, l'institutionnalisation de la période de compétition du sabre national dans le but de permettre à tous les intervenants notamment le ministère de la Jeunesse et des Sports, les régions, les départements, les arrondissements, district, les ligues, et la fédération de programmer leurs actions en vue de la réussite de l'événement.

● Laouali Souleymane

## 1<sup>ère</sup> édition de cross "10 kms d'AREVA"

# L'équipe de Niamey championne

La Fédération Nigérienne d'Athlétisme en collaboration avec AREVA a organisé, hier matin, un cross dans la ville de Niamey sur une distance d'environ dix (10) kilomètres. La compétition a regroupé des athlètes des Universités et des Grandes Ecoles, ainsi que des candidatures libres de notre pays en filles et en hommes.

Il y a eu au total une centaine d'athlètes issus des toutes les régions du pays qui ont pris part à cette 1<sup>ère</sup> édition du cross dénommé « 10 kms d'AREVA ». Chaque région a été représentée par huit (8) athlètes en filles et en hommes. Le coup d'envoi a été donné par le président de la Fédération Nigérienne d'Athlétisme en présence du directeur général des Sports au Ministère de la Jeunesse et des Sports, des responsables d'AREVA et de plusieurs invités et spectateurs. Les Athlètes ont tout au long du parcours montré au public qu'ils sont

physiquement préparés pour affronter toutes les adversités en vue de hisser le nom de leurs régions au premier rang de la compétition. A l'arrivée, en hommes, c'est M. Nabara Oumarou Barmou, étudiant à l'Université Abdou Moumouni de Niamey représentant l'Equipe de Niamey qui est arrivé premier avec un temps de 31 minutes 26 secondes. Il est suivi de M. Issa Alzouma du CI/FAN avec 32 minutes 18 secondes, et enfin la troisième classe a été occupée par M. Rabiou Guéro de l'équipe de Niamey en 32 minutes 39 secondes. Du côté filles, c'est Mlle Kabiratu Nas-

samou Alassane de Niamey qui est arrivée en tête avec un chrono de 38 minutes 57 secondes, la deuxième place toujours revenue à Niamey a été remportée par Mlle Balkissa Abdoulaye en 39 minutes 18 secondes, tandis que la troisième place est occupée par Mlle Chaâwa Zabeirou de l'équipe de Zinder.

Ainsi, en classement équipe fille, la région de Niamey a arraché la première marche du podium, Diffa a occupé la deuxième et Tahoua, la troisième place. En hommes, c'est toujours Niamey qui vient en tête suivi de Zinder et Maradi. Les dix (10) premiers de chaque catégorie ont été primés. Et les trois premiers ont en plus de l'enveloppe, reçu une coupe. A la fin de la compétition le président de la Fédération

Nigérienne d'Athlétisme le Colonel Djibrilla Issa Hamidou a d'abord exprimé toute sa satisfaction au regard de la qualité de l'organisation avant de remercier le partenaire pour son appui. Il a également annoncé la délocalisation de la prochaine édition de ce cross afin qu'elle soit tournante.

Par ailleurs, le président de la Fédération a indiqué qu'AREVA a promis de fournir des équipements à tous les athlètes ayant pris part à cette compétition. En d'autres termes il a expliqué que la fédération entend organiser d'autres activités avec AREVA. En prélude à cette compétition, le secrétaire général à l'organisation de la Fédération Nigérienne a animé vendredi dernier dans l'après midi à l'Académie des Arts martiaux de Niamey, un point de presse. Il a donné toutes les explications relatives à cette compétition ; ce qui a permis une organisation réussie de ce cross.

● Laouali Souleymane

## LE SAHEL

Place du Petit Marché ;  
BP 13182 Niamey (R. Niger)  
Tél : 20 73 34 86/87 ; Télécopieur : 20 73 30 90  
E-mail : onep@intnet.ne  
Site web : www.lesahel.ne

### Directeur de Publication

MAHAMADOU ADAMOU

Direction de la Rédaction et des Centres Régionaux (DR/CR)

Directeur : Assane Soumana ; 20 73 99 86

Rédacteur en chef: Idé Fatouma

Rédacteur en chef Adjt: Siradji Sanda

Secrétaire de Rédaction: Oumarou Ali

### Direction Technique (DT)

Directeur: Issa Madougou ; 20 73 99 87

Réd. en chef informatique: M. S. Abandé Moctar

Réd. chef informatique adjt: Inoussa Oumarou

### Direction Commerciale (DC)

Directeur: Morou Hamadou 20 73 22 43

Chef service Communiqué et Pub: Alhassane Assilila

Direction Administrative et Financière (DAF)

Directeur: M. Ibrahim Garba Mahamane. 20 73 99 85

Chef service Recouvrement: Mme Ado Haoua Hachimou

Composition : ONEP

Tirage : 4000 exemplaires

## MOTS

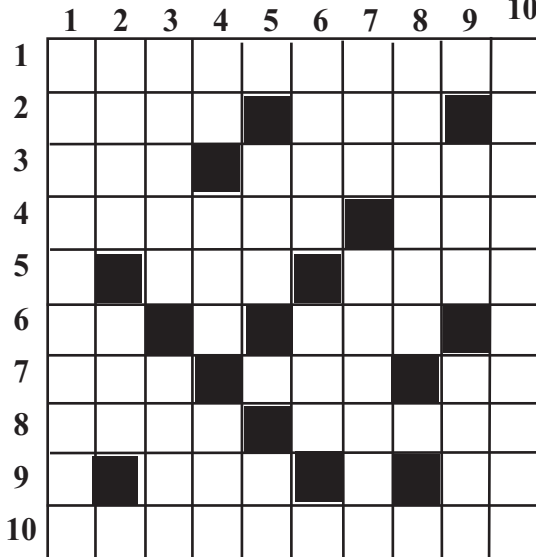
# CROISÉS

du

Sahel

## HORizontalement

1. Fiabilisées;
2. Foyer - Tondu;
3. Colère - Voix à peine audibles;
4. Précises - Organisation d'Arafat;
5. Chef d'escala - Sélectionné;
6. Possessif - Qualité d'huile;
7. Tissu retourné - Sigle nouveau de la cimenterie - Condition retournée;
8. Va en justice - Couvert d'opprobre;
9. Pomme - Cardinaux opposés;
10. Etalage exubérant.



## VERTICALEMENT

1. Désigne le Vatican;
2. Auxiliaire - Poids lourd;
3. Orne la tête du coq - Un des Etats-Unis d'Amérique;
4. Sigle européen - Début de raz-de-marée - Mèche;
5. Bouche cornée - Préfixe inversé;
6. Te rendras - Esquisse de schéma;
7. Tamis - Ville du Damergou;
8. Enlève l'eau du linge;
9. Cri du Christ - Centre de formation de l'USTN;
10. Sanction administrative.

## numéro précédent

M	I	T	T	E	R	R	A	N	D
I	V	A	N	A	I	C	E		
C	R	S	T	R	A	C	E	S	
R	E	S	U	E	O	S	T		
O	S	A	S	E	R	T	I		
S	T	U	C	S	C	D	T		
C	A	R	E	A	U	S	U		
O	U	V	E	R	T	N	N	E	
P	I	D	I	T	E	T	E		
E	X	T	E	N	S	I	O	N	S